

ICTR-2001-72-1  
20-7-2006  
(2721 - 2673)

2721  
Muny



**International Criminal Tribunal for Rwanda  
Tribunal Pénal International pour le Rwanda**

Arusha International Conference Centre  
P.O. Box 6016, Arusha, Tanzania

Tel: 255 27 2504207-11/2504367-72 or 1 212 963 2850 — Fax: 255 27 2504000/2504373 or 1 212 963 2848

UNITED NATIONS  
NATIONS UNIES

**INTEROFFICE MEMORANDUM- MEMORANDUM INTERIEUR**

To: Constant Hometowu  
A: CMS Co-ordinator

Date: 20 July 2006

Through: William Egbe  
Senior Trial Attorney

Ref:

From: Amina Ibrahim  
De: Case Manager

Subject: THE PROSECUTOR V SIMON BIKINDI: **EXPERT REPORT**  
Objet:

In accordance with the ruling of the Trial Chamber during the Status Conference held on 5 July 2006, please find attached the Joint Report of Experts Gamaliel MBONIMANA and Jean de Dieu KARANGWA.

Regards.

JUDICIAL RECORDS/ARCHIVES  
RECEIVED  
2016 JUL 20 P 4: 59  
ICTR

## **Etude thématique des chansons**

*Twasezereye, Nous avons dit adieu,*  
*Nanga abahutu ou Akabyutso, Je déteste les Hutu ou L'Eveil*  
et  
*Bene Sebahinzi ou Intabaza, Les descendants de Sebahinzi ou*  
L'alerte  
de

**Simon BIKINDI**

Expertise réalisée pour le compte  
du  
TPIR  
(Arusha)

par

**Gamaliel MBONIMANA**  
(UNR-Butare)  
et  
**Jean de Dieu KARANGWA**  
(INALCO-Paris)

## TABLE DES MATIERES

|   |     |
|---|-----|
| TABLE DES MATIERES.....   | 1   |
| 2. RESUME INTRIODUCTIF.....   | 3   |
| 1. INTRODUCTION.....  | 6   |
| 1.1. Classification et date de diffusion .....  | 6   |
| 1.2. La chanson et la tradition orale rwandaise .....                                   | 6   |
| 1.3. Exploitation de la chanson politique par Bikindi.....                              | 7   |
| 1.4. Bikindi, un bon connaisseur de la langue et la culture rwandaises.....             | 7   |
| 2. LES TROIS CHANSONS ET LEUR MESSAGE.....  | 8   |
| 2.1. <i>Twasezereye</i> , Nous avons dit adieu.....                                     | 8   |
| 2.2. <i>Nanga abahutu ou Akabyutso</i> , Je déteste les Hutu ou L'Eveil .....           | 11  |
| 2.3. <i>Bene Sebahinzi ou Intabaza</i> , Les descendants de Sebahinzi ou L'Alerte ..... | 16  |
| 3. LES TROIS CHANSONS ET LEUR IMPACT SUR LE GENOCIDE.....                               | 19  |
| 4. CONCLUSION.....  | 222 |
| BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE .....  | 233 |
| ANNEXES.....  | 24  |

**Etude thématique des chansons**  
***Twasezereye, Nous avons dit adieu, Nanga abahutu ou Akabyutso,***  
***Je déteste les Hutu ou L'Eveil et Bene Sebahinzi ou Intabaza, Les***  
***descendants de Sebahinzi ou L'alerte***  
**Simon Bikindi**

## 0. RESUME INTRODUCTIF

### 0.1. Message des chansons

Trois chansons composées par Simon Bikindi, *Twasezereye, Nous avons dit adieu, Nanga abahutu ou Akabyutso, Je déteste les Hutu ou L'Eveil et Bene Sebahinzi ou Intabaza, Les descendants de Sebahinzi ou L'Alerte* font l'objet de ce résumé.

D'après ces chansons, 1959 est la date fondatrice de la véritable histoire du Rwanda en général et des Hutu en particulier. Cette année, la monarchie, associée au groupe des Tutsi, a été abolie par une Révolution sociale. Dans la foulée, l'indépendance octroyée aux Rwandais a donné naissance à une république dominée par les hutu, longtemps marginalisés par le régime précédent. Cette dichotomie Hutu-tutsi constitue la ligne de pensée de Bikindi qui est tout aussi simple : La Révolution a permis aux Hutu de se libérer du joug multiséculaire et des exactions du pouvoir féodo-monarchique aux mains de Tutsi. L'indépendance et la république rwandaises sont une affaire de Hutu, ils en sont les seuls garants crédibles, les seuls dépositaires.

Dans ses chansons, Bikindi contribue à maintenir allumée cette flamme de 1959. Son inspiration se fonde sur cette idée quasi obsessionnelle : un appel à la vigilance et à la mobilisation des Hutu pour sauvegarder la république et les acquis de la Révolution menacés par un danger jamais nommé par son nom. Ce n'est qu'après avoir décodé sa description qu'on découvre que c'est le Tutsi, agissant lui-même directement ou à travers des Hutu qu'il manipule. Pour faire diversion, c'est ce Hutu qui est chaque fois interpellé vertement par l'auteur, le Tutsi n'étant présent que par allusion ou non-dit.

Pour cet artiste engagé, la prospérité et la pérennité du pouvoir hutu ne peuvent être atteintes que si le Tutsi en est exclu. Donc la priorité pour les Hutu consiste à empêcher – **par tous les moyens possibles** – aux Tutsi de récupérer une parcelle, fût-elle minime, d'un quelconque pouvoir. Les trois chansons, complémentaires en quelque sorte, reflètent l'engagement évolutif de leur auteur à la lumière de l'actualité rwandaise, passant de la propagande/mobilisation (*Twasezereye, nous avons dit adieu*) à l'incitation ouverte à la haine (*Nanga abahutu ou Akabyutso, Je déteste les Hutu ou L'Eveil et Bene Sebahinzi ou Intabaza, Les descendants de Sebahinzi ou L'Alerte*).

#### 0.1.1 *Twasezereye, Nous avons dit adieu*

Composé à l'occasion des festivités du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance nationale (5 juillet 1987), elle en était la chanson phare, censée louer les bienfaits de l'indépendance nationale. Cependant une écoute attentive permet à l'auditeur de comprendre que celle-ci est

réduite à l'indépendance du Hutu, même si dans la chanson l'artiste s'adresse au *Munyarwanda*, le Rwandais. En effet, de la période avant l'indépendance, l'auteur ne mentionne que les malversations du régime monarchique – donc tutsi – à l'égard du Hutu (servage, corvées, fouet, ingratitude...). Le colon blanc y apparaît en trompe l'œil. Il n'y est mentionné que furtivement, et à juste titre, car il avait parrainé et soutenu activement la Révolution qui a donné le pouvoir aux Hutu. Dans le dernier vers de la chanson, après avoir rappelé au public toute la litanie des sévices endurés par les Hutu, celui-ci est acquis à sa cause et proclame comme un seul homme, qu'il dit adieu à ce régime. Chanté en temps de paix, cet engagement semblait être comme un bon vœu, une conjuration contre un cauchemar lointain. Cependant il insiste sur la mémoire du passé douloureux dont le Hutu avait été victime sous le régime tutsi.

0.1.2. *Nanga abahutu ou Akabyutso*, Je déteste les Hutu ou L'Eveil et *Bene Sebahinzi ou Intabaza*, Les descendants de Sebahinzi ou L'Alerte

Composées après l'avènement du multipartisme et au moment où les négociations d'Arusha sur le partage du pouvoir étaient en cours, les deux chansons révèlent la vraie face de Bikindi qui laisse tomber totalement son masque et dévoile sa véritable pensée. Il y dévoile sa pensée sur ce que doivent être les relations entre Hutu et Tutsi.

a) *Nanga abahutu ou Akabyutso*, Je déteste les Hutu ou L'Eveil transpire la haine de l'autre plus que toutes les autres chansons de Bikindi. C'est une profession de foi sous forme de titre inachevé qui serait *Je déteste les hutu qui ne détestent pas les Tutsi*. L'auteur y fustige les mauvais Hutu, heureusement minoritaires, qui le deviennent évidemment à cause de leur comportement par rapport au Tutsi (vénalité, cupidité, naïveté à leur égard, alliance avec eux d'une part ou tout simplement les *ibyhuturu*, les Hutu qui ont abandonné leur identité pour devenir purement et simplement tutsi). Tout cela casse l'unité des hutu et la chanson est un appel clair à l'unité des Hutu, au delà de leur convictions politiques diverses. Dans le contexte multipartite de l'époque il appelle à ce front unique hutu contre le camp tutsi qu'il ne nomme nulle part mais dont il ne manque pas de rappeler la cruauté en mentionnant les roitelets Hutu ou supposés tels tués pendant l'expansion de la monarchie tutsi. Le message de cette chanson s'inspire clairement de certains articles du décalogue des Hutu paru précédemment dans le journal *Kangura*, surtout en son dixième article<sup>1</sup>. Quant à sa forme, il l'emprunte à un article du journal *Kinyamateka*, *Mbwiruwumva*, à bon entendre. Bikindi y joue également sur la culpabilisation de cette minorité hutu à la mémoire courte pour qu'elle revienne sur le droit chemin, la détestation du Tutsi.

b) *Bene Sebahinzi*, Les descendants de Sebahinzi vient renforcer le message de *Nanga abahutu ou Akabyutso* en y apportant plus d'arguments détaillés pour convaincre ceux qui hésiteraient encore. Dressant un tableau apocalyptique pour parler de la situation du pays des descendants de Sebahinzi<sup>2</sup>, Bikindi, tel un héros, se donne comme nom *Mutabazi*<sup>3</sup>, libérateur et en endosse l'étoffe. Il court consulter le devin sur la cause de toutes ces malédictions, laquelle n'est autre qu'un *umuzimu*, revenant maléfique qui attaque de l'étranger<sup>4</sup> pour reconquérir le pouvoir en utilisant tous ses subterfuges habituels (félonie légendaire,

<sup>1</sup> « La Révolution Sociale de 1959, le Référendum de 1961, et l'idéologie Hutu, doivent être enseignés à tout Muhutu et à tous les niveaux. Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie ». in *Kangura*, no 6, décembre 1990.

<sup>2</sup> Les Hutu par opposition à *Bene Sebatunzi*, les descendants de l'éleveur, les Tutsi.

<sup>3</sup> Le même nom lui est attribué dans *Nanga abahutu ou Akabyutso*, Je déteste les Hutu ou L'Eveil

<sup>4</sup> Front Patriotique Rwandais (FPR-Inkotanyi) et par extension les Tutsi.

utilisation de la femme<sup>5</sup> et de la vache comme appât...). Comme dans la chanson précédente, il brandit le spectre de la conquête monarchique responsable de l'extermination de tous les roitelets ou figures historiques de la résistance rwandaise, tous hutu ou supposés tels. Il en profite pour rafraîchir la mémoire des Hutu qui auraient oublié les injustices des Tutsi à l'égard de leurs ancêtres et le fait que le tambour royal *Kalinga* était orné des parties génitales des roitelets précités. Le but est simple, il s'agit de mobiliser les Hutu dispersés dans les différents partis politiques en un seul front en diabolisant le plus possible les Tutsi qu'il dépeint comme leur ennemi éternel. Il en fait presque une question de vie ou de mort pour eux, les plaçant dans une situation qui nécessite une prise de position de leur part.

Le message des trois chansons tire son efficacité dans l'exploitation de l'histoire-ressentiment ancrée dans la mémoire collective des Hutu pour qu'ils abhorrent les horreurs dont ont été victimes leurs ancêtres et partant, celui qui est à leur origine : le Tutsi.

## 0.2. L'impact des chansons sur le génocide

Dans un contexte d'oralité comme celui du Rwanda, la chanson s'est toujours avérée un outil efficace de propagande ou d'incitation à la haine surtout depuis les années 60. Facile à retenir et à reproduire, une seule chanson pourrait être plus efficace que mille discours sur le même thème. Le rôle de la radio<sup>6</sup> aura été décisif car elle a exposé à longueur de journée les auditeurs à ces chansons, berçant les oreilles de certains tandis qu'elles semaient la terreur chez d'autres auditeurs. Très attrayantes par leur rythme, Bikindi y a investi tout son talent de parolier habile et de bon connaisseur de la culture, la langue et les traditions rwandaises. Il en fait de **redoutables armes de persuasion massive** destinées à convaincre les Hutu, qui qu'ils soient, à exécuter les Tutsi et, éventuellement à les éliminer.

L'impact des trois chansons peut se lire dans un mouvement *crescendo*, en considérant la période qui précède le génocide et pendant celui-ci.

Avant le génocide, on a assisté à une répétition timide et puis plus tard ferme du message qui l'a précédé, ce que les Rwandais appellent *gushyusha imitwe*, chauffer les têtes, les esprits. Avant la guerre d'octobre 1990, les gens se sont laissés entraîner par le rythme de *Twasezereye*. Nous avons dit adieu sans trop prêter attention à son message dont l'urgence ne se justifiait pas. Après l'attaque du FPR, le message est devenu d'actualité, **éveillant le doute et la méfiance à l'égard du Tutsi**. A l'avènement du multipartisme et durant les négociations d'Arusha, *Nanga abahutu ou Akabyutso*, Je déteste les Hutu ou L'Eveil et *Bene Sebahinzi ou Intabaza*, Les descendants de Sebahinzi ou L'Alerte sont venus étayer le message de *Twasezereye*, Nous avons dit adieu en **crachant ouvertement la haine des Tutsi**.

Une fois le génocide déclenché, la leçon – ou pire la haine - inoculée par les trois chansons était déjà bien apprise, assimilée et **le temps était à l'action, à l'élimination de l'autre** : le Tutsi ou celui qui lui était favorable.

Nous ferons un rapprochement de l'impact des trois chansons avec le décalogue des Bahutu, apparemment connu de Bikindi. En 1990, il y avait eu ses dix commandements restés couchés sur le papier du journal *Kangura* et véhiculant de la haine pour les quelques intellectuels qui pouvaient acheter le journal et les lire (un luxe !), quelques années après Bikindi avait mis leur contenu en musique à l'intention de ceux qui pouvaient écouter, *i.e.*

<sup>5</sup> Sous entendu fatale !

<sup>6</sup> La Radio Télévision des Mille collines et plus tard la Radio Rwanda.

presque tous les Rwandais. Et là il a réussi sa mission de « démocratisation de la haine », tel un chauffeur de salle préparant et facilitant le travail des acteurs, en l'occurrence les exécutants du génocide.

## 1. INTRODUCTION

Dans les lignes qui suivent, après avoir traité de la place de la chanson par rapport à la tradition orale rwandaise, l'étude se consacre à chaque chanson proprement dite. L'étude se propose d'apporter tout éclaircissement nécessaire à la compréhension du message véhiculé par les chansons et de montrer le talent poétique qui sous-tend l'inspiration de l'auteur. Elle se termine par une réflexion à propos de leur impact sur les auditeurs auxquels ils étaient destinés.

### 1.1. Classification et date de diffusion

*Twasezereye*, nous avons dit adieu a été composée en 1987 et fut entendue pour la première fois par le grand public le 5 juillet 1987. Ne pouvant pas déterminer la date exacte de la composition de *Nanga abahutu ou Akabyutso*, Je déteste les Hutu ou *L'Eveil* et *Bene Sebahinzi ou Intabaza*, Les descendants de Sebahinzi ou *L'alerte*, nous ne mentionnerons que leur date probable de diffusion qui coïncide avec le début de la RTLM, à savoir l'été 1993.

### 1.2. La chanson et la tradition orale rwandaise

Une analyse des chansons de Bikindi ne peut se concevoir sans un mot sur la tradition orale rwandaise, véritable source d'inspiration du compositeur.

Ce terme « tradition orale » convient exactement aux sociétés africaines en général et rwandaise en particulier. N'ayant été exposée à l'écriture qu'au début du siècle dernier, la société rwandaise n'a compté que sur la parole transmise de génération en génération pour constituer son histoire. De nombreuses études ont été consacrées à la tradition orale du Rwanda, très riche quant à son étendue et à son contenu. C'est dans cette tradition qu'est ancrée la littérature orale en général et la chanson en particulier. Il existe une symbiose entre cette dernière et les différents autres genres dans la mesure où elle se inspire, se nourrit aussi bien au niveau de sa forme que de sa thématique des sujets véhiculés par ces derniers. La chanson est un miroir dans lequel les générations présentes et futures trouvent l'image de la société décrite, révélant sa réalité politique, économique ou sociale, ou tout simplement les trois à la fois. C'est ainsi que les chansons<sup>7</sup> ont servi de source de l'histoire du Rwanda et ont été exploitées par les grands historiens du pays<sup>8</sup>.

Par ailleurs, en tant que puissant moyen de communication du savoir et de la sagesse, le pouvoir monarchique s'en est servi pour diffuser son image de marque auprès de la société. La musique était intimement liée à la monarchie<sup>9</sup>. La colonisation, en revanche, ne l'exploitera pas. Elle sera réhabilitée après l'indépendance où on observe un lien plus qu'étroit entre le pouvoir républicain et la chanson.

---

<sup>7</sup> Tout comme les autres genres de la littérature orale.

<sup>8</sup> Voir A. Kagame, J. Vansina, A. Coupeux et Th. Kamanzi et C. Rugamba

<sup>9</sup> Surtout les *ibisigo*, poèmes dynastiques et morceaux de cithare *inanga*.

### 1.3. Exploitation de la chanson politique par Bikindi

Bikindi a puisé son inspiration dans ce passé monarchique et, en même temps dans les circonstances des débuts de la « Révolution sociale » de 1959 et celles qui prévalaient au moment de ses compositions. Déjà à partir de 1959, la chanson politique a été utilisée par les partis politiques, notamment l'Union Nationale Rwandaise (UNAR) et le Mouvement Démocratique Républicain (MDR) PARMEHUTU<sup>10</sup> dans le but de mobiliser et recruter des membres.

Au lendemain du recouvrement de l'indépendance, la chanson a été utilisée comme moyen adéquat de propagande politique par la Première République (1961–1973), notamment les chansons *Turatsinze*, nous avons remporté la victoire à la suite du référendum qui a abouti à l'abolition de la monarchie au profit de la république, et « Parmehutu » (dite aussi *Ibigwi bya Parmehutu*, les hauts faits de Parmehutu), sorte d'hymne du parti au pouvoir, à savoir le MDR PARMEHUTU. Toutes étaient l'œuvre des *Abanyuramatwi* qui était la chorale attitrée du régime.

La Deuxième République (1973–1994) verra naître une pléthore d'orchestres<sup>11</sup>, de chorales et de musiciens chantant en solo. Tous étaient mobilisés pour chanter le président Juvénal Habyarimana et son parti unique ou « Parti-État », le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND). Outre les séances d'animation hebdomadaires et obligatoires, des concours de chansons et de danses étaient régulièrement organisés. C'est dans ce contexte que Bikindi s'est révélé au public comme musicien et danseur de grand talent<sup>12</sup>.

### 1.4. Bikindi, un bon connaisseur de la langue rwandaise

Bikindi a une maîtrise élevée du langage et de la langue rwandaise. Il est parfaitement à l'aise aussi bien dans le fond culturel populaire et dans le fond culturel officiel, c'est-à-dire de la cour royale. Il recourt plus évidemment au langage populaire comme, par exemple, dans *Nanga abahutu ou Akabyutso*, Je déteste les Hutu ou L'Eveil, introduit par des expressions tirées de la tradition littéraire populaire.

Dans l'ensemble les termes poétiques qu'il emploie sont rares, comme *imitaga* (au lieu de *iminsi*, jours) utilisés deux fois dans *Twasezereye*, Nous avons dit adieu.

Dans les trois chansons sous examen, Bikindi utilise un vocabulaire ordinaire. La conséquence en est que le message qu'il transmet est accessible à la quasi totalité de la population rwandaise malgré le recours volontaire à

- des archaïsmes : *Icyampa akana kari amanyama nkagira n'akandi kari amaguru...*/puissé-je avoir un enfant audacieux sur lequel débute *Bene Sebahinzi ou Intabaza*, Les descendants de Sebahinzi ou L'alerte.

<sup>10</sup> Parti pour l'Émancipation du Hutu.

<sup>11</sup> Les plus célèbres étaient *Impala* et *Abamararungu*.

<sup>12</sup> Le 7 juin 1989, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif (MIJEUMA) organisa une rencontre de quelques musiciens, dont Gamaliel Mbonimana faisait partie, avec des joueurs d'instruments de musique traditionnels. Bikindi Simon, alors fonctionnaire audit ministère et entraîneur la troupe *Indangamirwa* (ou troupe jeune du Ballet National *Urukerereza*) fut présenté comme virtuose de certains instruments de musique traditionnels dont la cithare *inanga*.

- des figures de style diverses (répétitions, proverbes, anaphores, leitmotiv, allitérations, ellipses, digressions qui sont loin de rompre l'unité du sujet, chevilles, allusions, etc ; autant de procédés syntaxiques et stylistiques utilisés par Bikindi, ce qui, avec le support musical<sup>13</sup> facilite considérablement la mémorisation du texte.

- des mots composés : Le kinyarwanda, dans sa structure, se prête aisément à la création de mots composés – surtout des anthroponymes - qu'il affectionne particulièrement. Ils lui permettent de manier encore plus aisément le non-dit et l'allusion propre à la langue et la culture rwandaises. Ces deux exemples l'illustrent : *Rudahungumuruho*, celui qui ne fuit pas la peine, nom dans l'ode guerrière de *Twasezereye*, Nous avons dit adieu et *Ntibibuka*, ils ne se souviennent pas, « ceux à la mémoire courte » dans *Bene Sebahinzi ou Intabaza*, Les descendants de Sebahinzi ou L'alerte. Ce nom a été créé par Bikindi pour désigner ces Hutu oublieux du mal que les Tutsi ont causé à leurs ancêtres dans le passé.

Le tout est construit sur un va et vient entre l'archaïsme et le moderne, le poétique et la prose. Leur usage est beaucoup plus apprécié par les Rwandais qui en louent l'auteur pour sa connaissance de la langue et de la culture. Comme l'écrit L. Nkusi (1987 :85), « *kumenya ikinyarwanda* (connaître le kinyarwanda), c'est non seulement maîtriser sa langue, en avoir une connaissance dans les domaines morphosyntaxique et lexicale, mais aussi connaître les us et coutumes du pays, et évidemment le comportement langagier de chaque jour ». Quand bien même les auditeurs n'en saisiraient pas le sens dans sa totalité, l'admiration reste intacte. Ceci relève de la relation particulière que les Rwandais entretiennent avec leur langue, une relation dans laquelle où, parfois paradoxalement, plus la langue est compliquée, plus elle est meilleure.

## 2. LES TROIS CHANSONS ET LEUR MESSAGE

La base du message de Bikindi reste la sauvegarde par les Hutu des acquis de la Révolution sociale de 1959. Pour lui le Rwanda reste suspendu à cette date où les Hutu ont renversé la monarchie – tusti – et retrouvé leurs droits dans une république indépendante, fruit de leur lutte. La peur de voir cette république chérie retomber dans les mains du Tutsi fonde et nourrit toute son inspiration. Les trois chansons se veulent une mise en garde des hutu et leur mobilisation contre le danger qui les guette : les sévices et les malversations subis par leurs ancêtres. Il ne cite presque jamais le nom du responsable de ces cauchemars des Hutu, le Tutsi, il n'en parle que par allusion. Telle une ombre, celui-ci hante toutes les chansons et est brandi comme épouvantail aux hutu, principaux destinataires de son message. Ce sont eux qu'il interpelle et insulte même. Ils subissent un entraînement et un dressage à la méfiance, à la haine de celui qu'il s'abstient de nommer, celui auquel il fait allusion par des références négatives et dont il parle dans un non-dit typiquement rwandais.

### 2.1. *Twasezereye*, Nous avons dit adieu

Cette chanson fut composée pour la commémoration du vingt cinquième anniversaire de l'indépendance nationale, le 5 juillet 1987<sup>14</sup>. Toutes les cellules<sup>15</sup> des services publics et

<sup>13</sup> La musique étant un des moyens mnémotechniques bien connus sous toutes les latitudes,

<sup>14</sup> L'indépendance a eu lieu le 1er juillet 1962 mais depuis l'avènement de la deuxième République le 5 juillet 1973, cette dernière date a été retenue pour célébrer les deux événements. Ainsi la date du 5 juillet 1987 coïncide également avec les quatorze ans du règne de Habyarimana.

privés l'avaient apprise et son exécution était accompagnée d'une chorégraphie grandiose qui n'avait rien à envier aux manifestations coréennes<sup>15</sup> qui l'avaient inspirée.

Au niveau de sa composition se dégagent deux parties complémentaires qui se terminent sur un envoi reprenant en quelque sorte ce qui a été dit auparavant. Comme le rappellent chaque fois les deux refrains, le thème central est l'éloge des bienfaits de l'indépendance pour le peuple rwandais. Même si l'auteur ne cite pas nommément les différents protagonistes, l'auditeur sait bien que *gikolonize*, colonial est une affaire d'*Abazungu*, les Blancs (les Belges en l'occurrence) tandis que *gihake*, féodal renvoie à la monarchie en général et au Tutsi qui lui était associé.

La première partie se présente comme une fresque historique de la vie socio-politique du Rwanda. Les deux premiers couplets mettent en scène les contraintes dont étaient victimes les Rwandais – principalement les Hutu - avant l'indépendance. Les deux systèmes d'administration, le colonial et le féodal, sont critiqués. Cependant les deux ne sont pas traités de la même façon. L'auteur consacre une seule phrase aux pratiques attribuées principalement à la colonisation et s'étend plus longuement sur les tares et les injustices du système féodal tutsi.

Le pouvoir colonial est matérialisé par l'*ikiboko*, le fouet, ce châtiment corporel infligé aux citoyens à la suite de manquements, le *shiku*, travail pour les cultures de rapport, mais parfois sur les terres arides, une corvée qui exigeait des efforts pénibles. Quant au régime monarchique, il est plus décrit en détail : *uburetwa*, travail obligatoire non rémunéré en faveur des chefs et sous-chefs tutsi, port d'offrandes, longues journées de marche avec pour repos des nuits à la belle étoile sans reconnaissance en retour. Tout ce qui pouvait rendre ce régime détestable est relaté. L'on pourrait interpréter cette disproportion de traitement par le fait que les Rwandais en général et les Hutu en particulier gardent plus une dent, une rancœur contre les dérives du régime tutsi que contre celles de l'ordre colonial. Même les contraintes instituées par le colon seront attribuées aux Tutsi, en tant qu'auxiliaires de la colonisation.

Le troisième couplet complète ceux qui le précèdent mais en se mettant du côté des jeunes qui n'ont pas vécu cette période horrible, qui ne la connaissent que par ouï dire et à travers la lecture des livres d'histoire. Ils trouvent ainsi une raison de plus pour se réjouir de l'indépendance qui les a épargnés d'un sort pareil. Ils remercient également Dieu, un signe de la place de l'Eglise – et de la religion en général - dans la société rwandaise moderne.

Dans le quatrième couplet, après Dieu, l'hommage est rendu aux héros de l'indépendance et les noms de deux d'entre eux sont évoqués : Grégoire Kayibanda et Dominique Mbonyumutwa.

Kayibanda fut le premier président de la république rwandaise (1962-1973), Mbonyumutwa l'avait précédé à la tête d'un gouvernement intérimaire (1961-1962) qui devait justement conduire le pays à l'indépendance. Pendant longtemps, pour bien asseoir son pouvoir, Habyarimana avait soit éliminé physiquement soit voué aux gémonies les dignitaires et tout signe lié à la première république (1962-1973). Dans la seconde moitié des années 80, il tentera soudainement de les réhabiliter pour se rallier les nombreux nostalgiques de cette

<sup>15</sup> La plus petite unité au sein du MRND. Elle peut être administrative (quartier), constituée par le personnel d'un établissement public ou privé, une communauté de Rwandais à l'étranger rassemblée via la représentation diplomatique ou consulaire...

<sup>16</sup> République Démocratique de Corée

époque, dont plusieurs Hutu déçus par le régime en place. Malgré un système autoritaire, certains commençaient à manifester leur mécontentement. Cette manœuvre de « séduction » sera concrétisée le 25 juillet 1986 à travers les obsèques de Mbonyumutwa<sup>17</sup> en héros national sur la grand place<sup>18</sup> Gitarama contre l'avis de sa famille. Le nom de Kayibanda<sup>19</sup> n'avait jamais non plus été cité dans une chanson officielle depuis son renversement en 1973. Contrairement à son prédécesseur, il était mort dans l'isolement et le dénuement et son enterrement avait été entouré d'un grand secret. Le tout doit être analysé comme une stratégie d'union sacrée entre les pro-Habyarimana et les pro-Kayibanda, père de l'indépendance et artisan de la révolution de 1959.

En effet, l'euphorie de la fin des années 70 commençait à s'évanouir. L'antagonisme larvé entre le nord et le sud du pays était réapparu, suscitant la méfiance des uns et des autres. La contestation du régime se mettait discrètement en place à travers une presse privée ouvertement critique<sup>20</sup> des associations ou des groupements coopératifs qui ne parlaient pas que de bienfaisance. Même si le pouvoir restait vigilant à travers son appareil sécuritaire, il est évident qu'il ne pouvait pas tout contrôler. Et c'est là que le message de la chanson vient à propos, sonnait comme un rappel, une mobilisation pour tous les Rwandais, et particulièrement la majorité d'entre eux, les Hutu qui dans la mémoire collective devaient tout aux changements opérés en 1959.

Le cinquième couplet s'inscrit dans la succession des événements. Après Mbonyumutwa et Kayibanda est arrivé Habyarimana. A tout seigneur tout honneur, la strophe entière lui est consacrée. En rappelant que Habyarimana était commandant de l'armée au temps de l'indépendance, il l'élève en quelque sorte au rang de héros de l'indépendance comme ses prédécesseurs. Il termine en louant son engagement et son attachement inné pour la paix, le proclamant au passage fier des jeunes, le Rwanda du futur. A la fin du couplet, son aura semble même éclipser celle des vrais héros de l'indépendance, Kayibanda et Mbonyumutwa.

Dans la deuxième partie de la chanson, dans un jeu de question-réponse, les différentes composantes de la population rwandaise sont interpellées selon leur âge et leur sexe. Cette interpellation est l'interrogation sur le nombre d'années d'indépendance, dont la réponse est bien connue de tous. Après avoir posé la question aux jeunes, il continue avec leurs aînés et parents. Quand arrive le tour des vieux et des vieilles<sup>21</sup>, il insiste sur leur rôle de témoins privilégiés de l'époque coloniale, de bibliothèques vivantes pour paraphraser le sage Hampaté Ba. Il insiste pour qu'ils racontent ce qu'ils ont vécu aux jeunes. Il en fait des gardiens de la mémoire et de cette tradition.

Dans la même veine de la conscientisation, la séquence suivante s'adresse à tout le monde, jeunes et moins jeunes et même aux garçons et fillettes à peine sortis de l'enfance.

La dernière strophe arrive comme une conclusion. Elle est formulée comme un souhait, une conjuration pour que les catégories précitées n'aient jamais à vivre l'horreur qu'étaient pareilles journées et soirées.

---

<sup>17</sup> A sa mort il occupait le poste de chancelier des ordres nationaux.

<sup>18</sup> Anciennement stade de la démocratie où a été proclamée la république le 28 janvier 1961.

<sup>19</sup> A une période, dire ce nom était tabou et on recourait à un sobriquet (Massoud) ou des expressions comme *wa mugabo w'i Gitarama*, l'Homme-là de Gitarama, sa préfecture d'origine.

<sup>20</sup> Cf. *Kinyamateka et Kanguka*.

<sup>21</sup> Termes sans aucune connotation péjorative en kinyarwanda !

L'envoi reprend le refrain principal légèrement modifié au niveau du temps. Si le premier se conjugait au passé, celui-ci se conjugue au présent. Ce n'est plus *twusezereye*, nous avons dit adieu mais *dusezereye*, nous disons adieu. Après la deuxième partie qui sonnait comme une mobilisation générale, la leçon est bien apprise et l'envoi permet à l'assemblée de renouveler, de réaffirmer à l'unanimité son refus, son adieu au pouvoir monarchique et colonial.

Comme nous l'avons vu plus haut, le thème de l'épouvantail féodo-monarchique a toujours été un thème rassembleur pour les Hutu chaque fois que la menace extérieure tutsi pointait. 1987 coïncide avec la deuxième année du régime Museveni à Kampala. Kigali est bien au courant du rôle capital joué par les jeunes réfugiés tutsi d'origine rwandaise et dont la plupart occupent même des postes importants dans l'administration et l'armée ougandaises. Il n'ignore pas que leur vœu le plus cher est de rentrer dans le pays de leurs ancêtres, fût-il les armes à la main. Des rumeurs d'attaque circulaient d'ailleurs même si Habyarimana et Museveni n'arrêtaient pas de jouer au jeu de dupes dans des négociations bipartites. Sans le dire explicitement, l'auteur rappelle quand même que la menace subsiste et qu'il faut encore une fois se mobiliser pour dire non au pouvoir féodo-monarchique et à quiconque serait tenté de le restaurer.

Dans cette chanson, Bikindi insiste sur la mémoire – action. Lorsqu'il parle de *Bene Gahutu*, les fils de Gahutu, les Hutu (cf l'ode guerrière), il faut, dans le même temps, ajouter mentalement *Bene Gatutsi*, les fils de Gatutsi c'est-à-dire les Tutsi. Les phrases contenant l'idée de mémoire reviennent constamment dans cette chanson, comme : « Cher Rwandais, jette un regard en arrière : souviens-toi du fouet et des travaux forcés, souviens-toi des journées de travail non rémunérées au service du chef <sup>22</sup>..., Souviens-toi des journées de marche, des nuits blanches ... ».

Dans la chanson suivante, *Nanga Abahutu ou Akabyutso*, Bikindi reviendra sur ce thème en déclarant à maintes reprises : « *Nanga Abahutu batibuka ...* », je déteste les Hutu à la mémoire courte !

## 2.2. *Nanga abahutu ou Akabyutso*, Je déteste les Hutu ou l'Eveil

*Nanga abahutu ou Akabyutso*, Je déteste les Hutu a été diffusé en 1993. De part sa critique interne, dans sa composition Bikindi s'est inspiré d'un article intitulé *Nanga Abaparmehutu baryana* Je déteste les Membres du parti Parmehutu qui s'entre-déchirent, paru à la une de l'hebdomadaire catholique *Kinyamateka*<sup>23</sup>, sous le pseudonyme de *Mbwiruwumva*, A bon entendeur<sup>24</sup>. Il appert que la chanson *Nanga abahutu* a été inspirée, quant à la formulation de cette haine apparemment ironique, par cet article. Sans changer de signification, *Mbwiruwumva* se transforme également en *Mbwirabumva* qui revient à plusieurs reprises dans les chansons *Nanga Abahutu* et *Bene Sebahinzi*, cette dernière est appelée aussi « *Mbwirabumva* ».

---

<sup>22</sup> Sous entendu tutsi

<sup>23</sup> Mbiruwumva, "Nanga Abaparmehutu baryana", *Kinyamateka*, numero 8 Februwari 1965, pp.1-2. L'auteur dénonce et fustige les divisions entre des membres éminents du Parmehutu pour l'intérêt personnel ; d'après lui, certains parmi eux étaient en train d'orchestrer une campagne en coulisses pour remplacer, après élections, Grégoire Kayibanda, le président de la République à l'époque.

<sup>24</sup> Voir en Annexe 1 les quelques éléments de comparaison entre les deux.

Dans cette chanson, Bikindi se donne comme nom *Mutabazi*, le Libérateur<sup>25</sup>. Pour marquer le caractère important et grave du message qu'il va transmettre, il commence par *Ukuri guca mu ziko (ntigushya...)* la vérité traverse le feu (mais ne brûle point...), proverbe qu'on lance quand on veut dire la vérité – même une vérité blessante – quoi qu'il en coûte. Par dessus tout, il prend Dieu à témoin (*Ndahire Imana*, je jure au nom de Dieu), autant dire que son message est vrai. Selon lui, ce qu'il prétend dire est, en définitive, salutaire.

Les destinataires du message sont principalement

- *Ngirengirente*, littéralement : je fais, je fais quoi ? Que faire ? personnage fictif, un des types sociaux de la tradition orale rwandaise et qui signifie « l'indécis ». En l'évoquant, Bikindi appelle les Hutu indécis pour qu'ils **se réveillent**, pour qu'ils restent unis face aux Tutsi.

- *Intumva*, le sourd, celui qui ne veut rien entendre. L'auteur prédit des malheurs qui peuvent s'abattre sur celui qui ne veut point écouter son message en appelant à l'unité nécessaire des Hutu. Il interpelle les Hutu insouciant, indifférents pour qu'ils luttent avec acharnement contre l'ennemi.

- *Mbwirabumva*, à bon entendeur. Ce nom est répété quatorze fois dans la chanson. Placé dans les dix premiers vers, il revient au milieu et clôture la chanson ; il encadre l'impératif *Ngwino wumve ! Viens et écoute !*<sup>26</sup>. Cette récurrence traduit le désir de Bikindi d'être entendu et de voir son message suivi par les Hutu.

Le message de *Nanga Abahutu* est triple : haine, appel à l'union des Hutu et mémoire concernant les maux que les Tutsi ont causés aux Hutu.

### 2.2.1. Message de haine

Dans la chanson, Bikindi alias *Mutabazi* précise deux catégories de ceux qu'il déteste Il s'agit d'abord des Hutu<sup>27</sup> et ensuite des *Ibyihuturu*<sup>28</sup>.

Les Hutu en question sont de cinq sortes

- ceux qui ont renié leur identité de Hutu ;
- ceux qui méprisent les autres Hutu ;
- ceux qui sont cupides et ne vivent que de clientélisme *ubuhake* et de pots-de-vin (donnés par des Tutsi) et cela jusqu'à tuer d'autres Hutu. Ce sont des tueurs à gage ;
- ceux qui, à cause de leur naïveté, s'engagent dans une guerre (aux côtés des Tutsi Inkotanyi) dont ils ignorent les tenants et les aboutissants, les imbéciles ;
- ceux qui ne corrigent pas un Hutu fautif en le mettant à l'écart, afin que l'important, à savoir l'unité des Hutu, perdure.

La deuxième série de ceux que déteste Mutabazi regroupe les *Ibyihuturu*. Ce sont des personnes « déhutuisés ». Avant 1959, des Hutu, propriétaires de gros bétail ou qui recevaient

<sup>25</sup> Tel le libérateur antique, le patriotisme du libérateur *unutabazi* ou *umucengeri* peut le conduire au don de soi-même en s'offrant à l'ennemi en victime.

<sup>26</sup> *Mbwirabumva* est souligné aussi, comme on le verra, dans *Bene Sebahinzi ou Intabaza*, Les descendants de Sebahinzi ou L'alerte.

<sup>27</sup> Parfois il les insulte en les traitant d'*ibihutu*, le classificatif – bi- (8<sup>e</sup> cl.) ayant un sens péjoratif ici.

<sup>28</sup> *Ibyihuturu* désigne « ceux qui ont abandonné le statu de hutu, ceux qui ont quitté la condition de Hutu. Le classificatif pluriel – *byi* – donne au mot un sens péjoratif de mépris adressé à des parvenus !

du roi un commandement épousaient des filles tutsi et, après deux ou trois générations, se considéraient comme tutsi, tandis que l'entourage les qualifiait d'*Ibyihuturu*<sup>29</sup>.

Par ailleurs, *Nanga Abahutu*, je déteste les Hutu est une mise en musique, une orchestration très habile, au point de vue littéraire et musicale, de l'idéologie extrémiste de la haine des Hutu contre les Tutsi. L'inspiration de Bikindi auprès du décologue des Bahutu publié par le journal incendiaire *Kangura*<sup>30</sup> est plus que manifeste. *Kangura* lui-même ne faisait qu'actualiser le discours haineux lancé en 1959 par Joseph Habyarimana dit Gitera<sup>31</sup> et qu'il rappellera dix sept ans plus tard<sup>32</sup>.

Voici quelques similitudes entre les dix commandements des Bahutu et *Nanga Abahutu* :

Art.1. « Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi [fille ou femme tutsi] où qu'elle soit travaille à la solde de son ethnité tutsi. Par conséquent est traître tout Muhutu qui épouse une Mututsikazi, qui fait d'une Umututsikazi sa concubine, qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée ». Voir aussi l'art. 7, où il est dit : « [...] aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi. »

Bikindi déclare, dans *Nanga Abahutu* (v.16) qu'il déteste les *Ibyihuturu*. Ces derniers sont des Hutu qui ont épousé, une fille tutsi. Selon la tradition, ces Hutu, propriétaires de gros bétail et détenteur d'un commandement, devenaient tutsi. Ils étaient alors considérés comme ayant renié leur identité de Hutu.

Bikindi déclare plus loin (vv ;24-25) qu'il déteste ces Hutu qui renient leur identité, *ubwoko*. Ces Hutu qui se sont mariés avec une femme tutsi ont été considérés comme traîtres par *Kangura* et par Bikindi. Ces femmes, quant à elles, sont tenues par *Kangura* et par Bikindi pour des espionnes qui ne peuvent pas procréer avec un Hutu. Elles recherchent des Tutsi avec lesquels elles auront des enfants biologiquement tutsi. Telle est la doctrine des propagandistes de la haine anti-tutsi. Plusieurs de ces enfants ont été exécutés en tant que tutsi pendant le génocide.

Art. 4 : « Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnité. Par conséquent, est traître tout Muhutu :

<sup>29</sup> Selon le dictionnaire monolingue *Kinyarwanda – Kinyarwanda* de l'IRST (Butare), le verbe *kwihutuura*, ye, désigne *kubā hō cyāangwā kwifata gitutsi by'umuhutu*, pour un Hutu, c'est vivre ou se comporter comme les Tutsi.

<sup>30</sup> *Kangura*, no 6. décembre 1990

<sup>31</sup> Fondateur du parti APROSOMA (Association pour la Promotion Sociale de la Masse). D'après Mugesera (1996 :27), il « fut le premier politicien à dire que <l'ennemi du Rwanda, c'est le Tutsi, >. Il est aussi le premier à avoir invité la jeunesse Hutu <à s'armer de hoes, pour exterminer le Tutsi> et cela dans un déluge de mots inqualifiables. L'extrême virulence contre les Tutsi se manifesta lors d'un meeting politique qu'il organisa à Astrida (actuel Butare) le 27 Septembre 1959, une rencontre appelée « la fête de la libération des Bahutu » dont « l'objectif était l'union des Hutu pour résister aux Tutsi ».

Gitera y annonça des principes qui semblent avoir inspiré les fameux dix commandements des Hutu parus dans *Kangura* (Cfr annexe III).

<sup>32</sup> En 1976, alors que le MRND enseignait l'unité et la paix entre les Rwandais, Gitera, quant à lui, continua à instiller la haine contre les Tutsi. A cet effet, il diffusa une plaquette imprimée intitulée « *Par qui et comment réconcilier les tutsi, les hutu, les twa du Rwanda entre eux* ». Dans ce livret diffusé sous forme de tract, Gitera affirmait que c'est utopique que de prétendre vivre en paix avec les Tutsi : tout en étant peu nombreux ils ont tué les rois hutu, *abahinza*, à l'instar d'un épervier qui décime des poussins, tandis que des filles tutsi caressaient et distraient des Hutu afin que ceux-ci soient exterminés par leurs frères tutsi.

- qui fait des alliances avec les Batutsi dans ses affaires ;
- qui investit son argent ou l'argent de l'Etat dans une entreprise d'un Mututsi ;
- qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires [...]. »

Dans la chanson, Bikindi dit qu'il déteste tout hutu qui noue des relations avec les Tutsi dans le cadre du clientélisme pastoral *ubuhake* (v. 34) avec des Tutsi, des Hutu cupides qui collaborent avec des Tutsi, dans les affaires de toute nature (v.33). De tels Hutu contribuent aux intérêts de l'ennemi, le Tutsi.

Art. 8. « Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi »

Bikindi utilise un langage indirect mais sadique : **Il déteste le Hutu qui tue un autre Hutu (sous-entendu : s'il tue un Tutsi, il n'y a pas de problème)**. Il déclare qu'il déteste ces espèces de Hutu qui marchent à l'aveuglette, sans discernement, qu'on manipule, à qui on donne de l'argent pour tuer une personne et qui, pire encore, tue un Hutu plutôt que de tuer un ennemi pour qui il ne faut pas avoir pitié. Tuer un Tutsi est un acte de bravoure largement toléré, voire nécessaire (vv. 65-68).

Art. 9 : « Les Bahutu, où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu. Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la cause Hutu, à commencer par leurs frères bantous.

Il existe une relation étroite entre cet article et la chanson *Nanga Abahutu*. Il correspond à l'intitulé que Bikindi affirme avoir donné à la chanson, à savoir *Akabyutso*, l'éveil. La chanson a pour message l'appel à la haine contre les Tutsi, à l'unité et la solidarité des Hutu, ainsi que la mémoire des souffrances, des épreuves imposées à ces derniers par la monarchie tutsi.

Cet article est le fondement de l'idéologie raciste qui a dicté et les dix commandements des Bahutu et la chanson *Nanga Abahutu ou Akabyutso*. Comme le dit à juste titre cette deuxième appellation *Akabyutso*, l'éveil, son but est d'éveiller la conscience des Hutu pour :

qu'ils renforcent leur unité : celle-ci doit perdurer à tout prix, si bien qu'un fautif parmi eux doit être corrigé en secret de façon que l'unité des Hutu demeure. Unité, mais aussi solidarité (vv.32-37) ;

qu'ils se souviennent du mal que l'ennemi, le Tutsi a causé aux rois et autres personnages illustres hutu : Nzira, fils de Muramira (hutu selon Bikindi), Mashira (hutu selon Bikindi, alors que d'autres le prennent pour tutsi), etc. Les Hutu doivent se rappeler sans cesse pourquoi, comment et par qui ils ont été assassinés. Il veut tout simplement dire aux Hutu qu'ils ont en commun un ennemi qui s'apprêtent à les tuer, c'est-à-dire le Tutsi. Aussi la méfiance et la vigilance s'imposent-elles vis-à-vis de cet ennemi.

Qu'ils haïssent les Tutsi.

Art. 10 – « La Révolution Sociale de 1959, le Référendum de 1961, et l'idéologie Hutu, doivent être enseignés à tout Muhutu et à tous les niveaux. Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie.

Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie ».

Concernant la Révolution de 1959, il faut reconnaître que Bikindi la considère comme une date charnière qui a sonné la libération des Hutu du « double colonialisme » : celui des Européens et celui des Tutsi (*cfr. Twasezereye ingoma ya cyami na gikolonize*, Nous avons dit adieu à la monarchie et à la colonisation). Bikindi a tenu à enseigner l'idéologie hutu : il l'a diffusée largement dans les quatre chansons. L'essentiel de cette idéologie consiste dans la perception de tous les problèmes du Rwanda au travers du prisme ethnique comme l'a soutenu la CDR en 1993-94.

L'on peut conclure en disant que Bikindi a mis en pratique les principes consignés dans les « Dix commandements » de Joseph Habyarimana alias Gitera et actualisés par Ngeze Hassan dans *Kangura*. La haine anti-tutsi s'y révèle implacable et active.

Et au niveau des médias, Bikindi a été le grand vulgarisateur et mobilisateur de la haine anti-tutsi sur les ondes de la RTLM et de la Radio Rwanda.

### 2.2.2. Appel à l'unité des Hutu

Cet aspect a été expliqué plus haut. L'unité des Hutu était envisagée pour former un front hutu, transcendant les différents partis d'opposition qui avaient vu le jour depuis 1991. Bikindi met l'ethnie au dessus de toute conviction politique ou partisane. Ceci a finalement abouti à l'aile *Power* qui était présente dans toutes les formations politiques de l'époque. Comme le rappelle Chrétien (1999 : 43), « L'obsession des concepteurs du bain de sang a été l'efficacité dans le nombre des morts, mais aussi la triomphe de l'idée de front hutu. Depuis 1990. Le régime redoutait avant tout une union des mécontents hutu et du FPR. Le résultat de 1994 a précisément été de casser de manière profonde les possibilités de ce type de rapprochement, tout en multipliant le nombre des tueurs à un point tel que la culpabilité partagée ait débouché sur l'innocence *a priori* des responsables ».

### 2.2.3. Mémoire pour les Hutu

À plusieurs reprises et de façon préméditée, Bikindi place les Hutu à la mémoire courte parmi les ennemis du peuple majoritaire. L'insistance avec laquelle il revient sur le thème de la mémoire a été présentée plus haut. Ce qu'il faut souligner ici c'est que l'éveil du souvenir des assassinats des personnages historiques hutu<sup>33</sup> victimes des rois tutsi commis lors de l'expansion du royaume du Rwanda. Ils sont attribués à tous les Tutsi depuis 1959<sup>34</sup> doit compter parmi les éléments obsessionnels qui ont accompagné les stéréotypes sociaux appliqués aux Tutsi, à l'ennemi commun des Hutu.

En bref, *Nanga Abahutu* est chanté sur un ton grave et reste sans doute la chanson qui proclame ouvertement la haine de l'auteur à l'égard du tutsi *via* les Bahutu, qui, s'ils ne suivent pas son conseil pourraient même se sentir culpabilisés, leur faute étant de vivre normalement avec les Tutsi.

<sup>33</sup> Nzira, fils de Muramira, Mashira fils de Sabugabo, Nyagakecuru, Mpandahande, Rukara fils de Bishingwe. Pour certains il n'est même pas sûr qu'ils soient hutu mais du point de vue de Bikindi, tous le deviennent.

<sup>34</sup> Voir les déclarations de Gitera (meetings et publications) et également plus loin au sujet de la chanson *Bene Sebahinzi*, les descendants de Sebahinzi.

### 2.3. *Bene Sebahinzi ou Intabaza*, Les descendants de Sebahinzi ou L'alerte

Dans *Bene Sebahinzi*, Bikindi recourt beaucoup au langage des *ibisigo*, poèmes. En kinyarwanda composer un poème se dit justement *gusiga*, exprimer des choses difficiles à comprendre et le substantif qui en dérive *igisigo* signifie un message voilé, difficile à décoder. Sans toutefois que le poète tombe dans un hermétisme ou une opacité totale, des fois il y a besoin du *gusigura*, interpréter un poème ou décoder un message qu'un locuteur ou auditeur lambda ne comprend pas. De ce même verbe *gusiga*, on a *gusiganuza*, demander des éclaircissements. L'autre verbe qui se rapporte à cette activité poétique est *kuzimiza*, voiler, dire un message caché, employer un langage que l'autre doit décoder nécessairement. Un poème ou une chanson transparent ne force pas nécessairement l'appréciation de ceux qui l'écoutent.

Ce n'est qu'après avoir décrypté le sens des mots et expressions ou figures de style qu'on saisit, chez Bikindi, la dureté de langage, l'incitation constante des Hutu à la haine implacable contre les Tutsi.

*Bene Sebahinzi* suit un scénario très simple : Bikindi y expose la nature du problème/crise, sa cause et les solutions à y apporter.

#### 2.3.1. Problème/crise

La situation est catastrophique et le récit commence par des cauchemars de disette et de désolations qui s'abattent sur le Rwanda. L'un des signes est que les "...les coqs ne chantent plus ni les poules ne pondent plus..."<sup>35</sup>. Outre les catastrophes naturelles, le tambour royal *Kalinga*, emblème de la monarchie est réhabilité, orné comme d'habitude des organes génitaux de Hutu. Partout les parents pleurent tandis que les enfants, orphelins, errent en déshérence. Les lances vont être maniées pour tuer<sup>36</sup> et dans toutes les régions, la zizanie a gagné les descendants de *Bene Sebahinzi*<sup>37</sup>, les descendants du Père des cultivateurs (les Hutu) qui s'entredéchirent.

Pareille situation apocalyptique nécessite un appel au secours et c'est *Muhinzi*<sup>38</sup>, le cultivateur (Hutu) qui est sollicité car les vaches appartenant aux éleveurs (les Tutsi) ont mangé tout le sorgho cuit, un sous entendu qui signifie que les biens, les intérêts des Hutu sont menacés.

---

<sup>35</sup> Formule incomplète empruntée aux récits officiels et populaires, et qui signifie que la situation est vraiment critique.

<sup>36</sup> Dans le texte, Bikindi utilise un langage cavalier et volontiers choquant, *uduhunda tugiye guhenera ijuru* : la partie inférieure des lances va exhiber son cul face au ciel.

<sup>37</sup> *Bene Sebahinzi*, les descendants du Père des cultivateurs s'oppose à *Bene Sebatunzi*, les descendants du Père des éleveurs, les premiers étant Hutu, les seconds Tutsi. Chez Bikindi, surtout dans la chanson sous examen, *Bene Sebahinzi* est synonyme de *Rubanda nyamwinshi*, peuple majoritaire utilisé plusieurs fois, et de *Mbwirabumva*, A bon entendeur. Cette opposition cultivateur-éleveur se retrouve aussi dans *abagesha*, les moissonneurs (surtout d'éleusine) et par conséquent les cultivateurs ou les Hutu. Bikindi a créé ce nom à partir du verbe *kugesha*, moissonner avec un couteau. *Muhinzi*, le cultivateur a donc sauvé les *abagesha*, les moissonneurs, tandis qu'il chassait au loin et avec force les éleveurs *Abagisha*, ceux qui mènent les vaches en transhumance, c'est-à-dire les Tutsi.

<sup>38</sup> *Muhinzi*, cultivateur : ce concept existe dans des *ibisigo*, poèmes dynastiques datant du règne de Cyirima Rujugira (XVII<sup>e</sup> siècle). Les trois catégories sociales, Hutu, Tutsi et Twa se distinguent, entre autres, par leur mode de vie lié, notamment à leurs principales activités: les premiers étant cultivateurs, les seconds éleveurs et les troisièmes potiers.

Il faut dépêcher quelqu'un auprès du devin *Biryabayobo*, littéralement: seuls en mangent les fidèles serviteurs, chercher la cause et l'antidote. C'est Bikindi sous le nom de *Mutabazi*, le libérateur qui est choisi pour cette mission. C'est le messenger idéal, non seulement audacieux (devant braver les dangers et franchir les obstacles qui se dressent sur son chemin) mais aussi lucide et rapide.

### 2.3.2. Cause

Le devin *Biryabayobo*, en très bon spécialiste de la situation rwandaise, ne tarde pas à trouver la cause et le coupable par qui le malheur arrive. Il s'agit d'un *umuzimu*, le mauvais esprit, le grand mal, le cauchemar. Celui-ci attaque de l'extérieur<sup>39</sup> et se sert de sa ruse pour se métamorphoser tantôt en femme, tantôt en jeune fille, tantôt en beau-frère<sup>40</sup>, enfant de la maison (chez les Hutu), tantôt en cultivateur au milieu des vrais cultivateurs que sont les Hutu, tantôt en loup... Là, on retrouve les stéréotypes du Tutsi rusé, fourbe, prêt à tout pour arriver à ses fins. Ce qui est heureux, poursuit *Biryabayobo*, c'est que la divination a découvert toute la ruse et la félonie de ce revenant. Il ne dit jamais que c'est le Tutsi, pour compléter le tableau, il utilise des insinuations qui toutes renvoient à celui-ci :

- *Interanyabagabo*, celui qui oppose les hommes de sexe masculin les uns les autres, le semeur de troubles, c'est-à-dire les Tutsi qui, venant de l'étranger, s'est déjà infiltré parmi les Hutu et, comme conséquence de son action néfaste, ces derniers vont s'exterminer les uns les autres.

- *Inshira*, serpent cracheur

- *Intasi*, espion

- *Inyambarabishahu*, celui qui s'habille des organes génitaux, i.e le tambour royal *Kalinga*<sup>41</sup>. Aussi Bikindi alerte les Hutu qui, s'ils n'écoutent pas ses conseils ni n'observent pas les prescriptions du devin, leurs organes génitaux vont de nouveau servir d'ornement à ce tambour.

- *Mwima na Mushirarungu* : deux collines voisines dans la localité de Nyanza où sont construits les deux anciens palais royaux.

- *Harabaye ntihakabe, Hapfuye ibwa n'imbeba, Hasigara inka n'ingoma*, Il était une fois, que ce ne soit plus, Les chiens et les rats sont morts, Seuls ont survécu la vache et le tambour. Cette formule introduit les contes et on y retrouve la vache et le tambour, symboles de la monarchie triomphante tutsi.

Comme message à l'intention des Hutu, *Twasezereye* revient sur les malversations subies par le Hutu et dues aux Tutsi, tel que *ubuheko*, portage, *ubucakara*, travaux forcés, *ikiboko*, fouet, *shiku*, corvées. Comme dans *Nanga Abahutu*, il évoque les cauchemars des terribles années de la monarchie (avant la colonisation et la christianisation à partir de 1897 /1900) où les rois hutu<sup>42</sup> ont été soit victimes des Tutsi (dont leurs rois Mibambwe

<sup>39</sup> Cfr le FPR Inkotanyi attaquant à partir de l'Ouganda.

<sup>40</sup> Allusion aux femmes fatales tutsi qui séduisent les Hutu pour pouvoir rapporter leurs secrets à leurs frères tutsi, voir Semujanga (1996) pour le discours sur les stéréotypes.

<sup>41</sup> Selon l'idéologie de la monarchie, ce tambour était le siège de la royauté. La tradition officielle a toujours affirmé que les organes génitaux des rois vaincus par le Rwanda étaient attachés aux tambours de règne au nombre de quatre, à savoir Kalinga, Cyimumugizi, Kiragutse et Mpatsibihugu. Bikindi suit, en cela, Louis de Lacger et M.d'Hertefeldt, pour qui ces rois, tel que Mashira, étaient hutu.

<sup>42</sup> Bikindi rappelle la mémoire des mêmes victimes, à l'exception de Mpandahande et ajoute Nyaruzi, fils de Haramanga à Mukindo de Makwaza ainsi que Gisurere de Suti de Banega.

Sekarongoro Mutabazi et Ruganzu Ndori), soit des hutu victimes<sup>43</sup> de la période coloniale avec la complicité (*akagambane*), affirme Bikindi, des Tutsi.

Ces rappels sont à l'intention de *Ntibibuka*, homme à la mémoire courte, ces Hutu "qui ne se souviennent pas" du mal que, durant environ "quatre siècles" les Tutsi ont causé à leurs ancêtres et de *Mbonabihita*, je vois le tout passer devant moi, ces Hutu insouciant, indifférents, ceux qui ne cherchent pas à s'unir entre eux, mais sont plutôt manipulés par les Tutsi qui donnent des vaches comme cadeaux ou leurs filles en vue de les corrompre.

### 2.3.3. Solutions

Pour le devin *Biryabayoboke*, la seule antidote pour vaincre le Tutsi passe par l'union des Hutu en un front uni et solide. Et la Bikindi exploite l'imaginaire de la population hutu, surtout celle qui est dans l'opposition au régime du MRND afin qu'elle ne s'allie pas avec le FPR, l'ennemi, mais plutôt rejoigne les Hutu du MRND et de la CDR. Il faut que les Hutu soient vigilants (*kuba maso*<sup>44</sup>) et qu'ils aient un même objectif, qu'ils soient *Impuzamugambi*<sup>45</sup>, ceux qui ont le même objectif. Il les invite à abandonner tous les autres partis pour rejoindre la CDR et soutenir les Forces Armées Rwandaises si nécessaire. Et c'est en *rubanda nyamwinshi*<sup>46</sup>, peuple majoritaire que les Hutu réclameraient les élections<sup>47</sup> démocratiques qu'ils sont sûrs de remporter.

Enfin, la même chanson mentionne deux personnages qui ont joué un grand rôle dans la Révolution de 1959: il s'agit de Joseph Habyarimana Gitera et Dominique Mbonyumutwa, qui est déjà signalé dans la chanson *Twazezereye ingoma ya cyami*, Nous avons dit adieu à la monarchie.

Fruit d'une inspiration bien élaborée, la chanson *Bene Sebahinzi* est l'aboutissement la cristallisation et la vulgarisation de toutes les idées qui ont justifié la Révolution de 1959 et le génocide de 1994. Elle se réfère au pouvoir (restauration de la monarchie meurtrière), à la nécessaire séparation des "ethnies" (elle interpelle ces Hutu insouciant qui accueillent chez eux les Tutsi complices, qui marient leurs filles à des Tutsi ou qui sont amis de ces derniers). Le Tutsi, qui qu'il soit, est l'ennemi du Hutu. Telle était la thèse défendue par le parti extrémiste hutu, la CDR.

---

<sup>43</sup> Rukara, fils de Bishingwe est mentionné dans les deux chansons, *Ndagano*, roi du Bukunzi (Bikindi ajoute par erreur "et du Busozo !"). Pour la même période, Bikindi ajoute, dans *Bene Sebahinzi*, deux victimes, à savoir Ndungutse (tutsi) et Basebya (twa), tous deux "principaux leaders du grand mouvement de révolte qui éclata au nord du pays en 1912 contre le Roi Musinga et contre l'administration allemande"(Chrétien, 1995 : 343).

<sup>44</sup> Devise de la CDR

<sup>45</sup> Nom des Jeunes de la CDR. Comme un clin d'œil à ce parti. *Turi maso*, nous sommes vigilants et *Impuzamugambi* sont cités par Bikindi dans *Bene Sebahinzi*.

<sup>46</sup> *Rubanda Nyamwinshi*, peuple majoritaire. Ces deux termes désignent les Hutu et remontent à la fin des années 1950. En effet, selon les statistiques officielles des années 1950, les Hutu constituaient 85%, le Tutsi environ 14% et les Twa 1%. Les mots *Rubanda nyamwinshi* reviennent plusieurs fois dans la même chanson; ils sont liés par Bikindi à la Révolution de 1959 où le peuple majoritaire a chassé les Tutsi du pouvoir (en collaboration avec des représentants de l'administration tutélaire).

<sup>47</sup> La réclamation des élections excluait les l'Accords de paix d'Arusha, thèse soutenue avec acharnement et avec violence par le MRND et la CDR en 1993.

### 3. LES TROIS CHANSONS ET LEUR IMPACT SUR LE GENOCIDE

En matière musicale et dans toute oeuvre de création en général, l'art pour l'art est plutôt très rare voire utopique. Une composition musicale reflète les sentiments, les convictions, les opinions de son auteur. Celui-ci a besoin de communiquer avec un public, il a un message qu'il a mûri en lui-même et qu'il lui transmet sous forme de divertissement. Ce message est puisé dans le vécu quotidien qu'il partage par ailleurs avec son public. Quand il s'agit de chansons politiques comme celles qui font l'objet de cette étude, l'objectif est encore plus que précis car elles servent une cause, à savoir la sensibilisation, la mobilisation, l'émotion, la manipulation et éventuellement le passage à l'action. Au delà de l'analyse littéraire et socio-critique de l'oeuvre de Bikindi, les lignes suivantes tentent de situer les trois chansons analysées dans leur époque de production et de dégager l'impact qu'elles ont laissé par la suite.

(i) Les trois chansons *Twasezereye*, Nous avons dit adieu, *Nanga abahutu ou Akabyutso*, Je déteste les Hutu ou *L'Eveil* et *Bene Sebahinzi ou Intabaza*, Les descendants de Sebahinzi ou *L'alerte* sont le miroir du Rwanda des années 1987 et 1994. En 1987, le Rwanda fête ses 25 ans d'indépendance et les 12 ans du MRND, le parti unique. Si de droit tout le monde était membre de ce parti, l'auteur en tant que fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et des Sports chargé de la propagande et de l'animation politique, devait adhérer plus que tout le monde à la cause qu'il servait et dont il était en quelque sorte le porte parole principal. Ainsi, tout comme tel artiste chante l'amour, lui, liant l'utile<sup>48</sup> à l'agréable<sup>49</sup>, il chantait la politique. Or, la politique à cette époque était inconcevable en dehors du MRND, unique source d'inspiration de toute oeuvre politique et de propagande. Bikindi y trouvait alors son inspiration. Même si le mot MRND n'apparaît nulle part dans ses chansons, le compositeur ne manque pas de citer son président-fondateur, « Habyarimana » dans *Twasezereye*. Les deux, le fondateur et son Mouvement, formaient une seule et même réalité. Il le présente comme l'homme de la situation, que ce soit hier (super héros ayant sauvé l'indépendance menacée) et demain (fierté des jeunes, continue à gouverner) et sans oublier aujourd'hui (Tiens bon Général !). Comme on ne change pas une équipe qui gagne, le MRND devait continuer avec celui qui l'avait créé et l'auteur continuerait à clamer haut ses bienfaits. Dans *Bene Sebahinzi*, l'avènement du multipartisme a bouleversé la donne et Bikindi ne chante plus le parti unique national mais rêvait de l'union des Hutu contre les Tutsi, n'hésitant pas à les exhorter à *kubamaso*, être vigilants et *impuzamugambi*, ceux qui ont le même objectif, rhétorique chère aux extrémistes de la CDR et qui auront une part active dans la sensibilisation et l'exécution du génocide. Il n'est pas surprenant que Bikindi, membre de cette aile extrémiste du MRND éprouvait réellement de la haine contre les Hutu – d'où le titre de sa chanson *Nanga Abahutu*, Je déteste les Hutu - qui ne se désolidarisaient pas de l'ennemi, c'est-à-dire le Tutsi.

(ii) Le Rwanda indépendant a toujours exploité la chanson politique plus que par le passé et cela a culminé avec la deuxième République dans l'institutionnalisation de l'animation. Sous la première République, le groupe *Abanyuramatwi* s'était distingué comme chantre attitré de l'oeuvre du régime avec sa chanson phare *Ibigwi by'Abaparmehutu*, les hauts faits des Parmehutu. L'oeuvre de Bikindi s'inscrit dans la même veine. Ayant recours à la même langue et appartenant à la même culture, il est très rare, voire impossible de l'entendre évoquer, viser, ou fustiger les Tutsi nommément. Il est tout simplement question de la féodomonarchie à laquelle ils sont, de près ou de loin, identifiés et associés.

<sup>48</sup> C'était sa profession, son « gagne-pain »

<sup>49</sup> Divertissement, talent

Dans les années 1960, l'institution *ubuhake*, clientélisme fondé sur la vache et la monarchie étaient considérées par le parti MDR – PARMEHUTU comme des institutions anachroniques qui ont opprimé et écrasé les Hutu au profit des Tutsi. Cette interprétation c'est poursuivie jusqu'au déclenchement du génocide des Tutsi sur le plan national en avril – juillet 1994 : clientélisme (dit improprement « féodalité ») et monarchie furent fustigés par des politiciens et les médias comme des attributs des Tutsi. Les régimes qui se sont succédés depuis l'indépendance en 1961 ont maintenu et diffusé l'image sale de la colonisation tutsi comme la plus redoutable.

Si durant la première République, la chanson politique transpirait l'euphorie des acquis de la révolution de 1959, les chansons de Bikindi, elles, se veulent plus visionnaires, mettent en garde les Rwandais sur la menace qui risque de saper les acquis de cette Révolution et appelle à la vigilance ses principaux bénéficiaires<sup>50</sup> : les Hutu qui se sont libérés du joug des Tutsi. Mais plus tard ce message de *Twasezereye* se radicalisera en appel ouvert, purement et simplement, à la haine et à la négation de l'autre – le Tutsi. Ces éléments de mémoire sans cesse ressassés ont réveillé chez les Hutu, particulièrement durant le génocide un grand ressentiment dû aux maux dont les Hutu étaient censés avoir souffert de la part des chefs et du roi (qui étaient tutsi), ce qui, finalement, a suscité une haine permanente. A ce sujet, Cl. Vidal (1995 :7-8) écrit :

« Je me souviens que des élèves, des étudiants, trop jeunes pour avoir personnellement souffert de la 'féodalité', se montraient particulièrement virulents à l'égard, de leurs camarades tutsi pourtant innocents par leur âge d'avoir participé à l'oppression des Hutu [...] Cette violence n'était le fait que de quelques-uns, mais, je fus consternée de constater qu'elle procédait d'une pure haine raciste ... il est vrai que la manipulation d'une **histoire – ressentiment**, [...] est, depuis les années cinquante, soit depuis le début du conflit politique entre Tutsi et Hutu, **une constante de l'appel à la haine** ».

Il est clair qu'en écoutant la chanson *Twasezereye*, Nous avons dit adieu une partie de la population hutu a cru que si les Inkotanyi remportaient la victoire, les Hutu redeviendraient leurs esclaves. que la chicotte et les corvées seraient réinstaurées, de même que la monarchie. Aussi fallait-il les devancer en tuant l'ennemi.

(iii) Ce qui importe le plus dans une oeuvre musicale, c'est son rythme, sa mélodie. Ainsi les Rwandais apprécient la musique congolaise sans comprendre le lingala ou les Chinois aiment Michael Jackson sans savoir aucun mot d'anglais. En écoutant *Twasezereye*, c'est d'abord la mélodie envoûtante, entraînante d'un rythme traditionnel qui frappe ou la vibration martiale des cordes de la cithare *Inanga*, les mots bien agencés ne venant que la compléter. Le texte lui-même est dans un kinyarwanda abordable avec des procédés stylistiques qui jouent un grand rôle. Par exemple la répétition des refrains, tout en permettant d'insister sur le message, permet également de le retenir facilement, machinalement presque. L'usage des joncteurs poétiques comme : *di, ahubwo, yee, yemwe* établit cette nuance affective, ce sentiment de communion voire de complicité que l'auteur veut avoir avec son public. Ainsi le message est transmis dans une ambiance familière, conviviale au destinataire qui ne peut que se sentir interpellé. Celui qui répète les mots décrivant les tares du régime féodo-monarchique, les exactions des rois hutu ou supposés comme hutu, telles que relatées par le compositeur ne peut faire rien d'autre que le rejeter également, le honnir. Et s'il le faut même, passer à l'action pour éviter que cela ne se reproduise plus.

(iv) L'une des caractéristiques de la communication en kinyarwanda est le recours **au non-dit, à l'allusion**. Nulle part dans les trois chansons de M. Bikindi l'auditeur n'entend de

---

<sup>50</sup> Sans les citer nommément !

mot, de nom ou d'expression qui vise directement les Tutsi. Cependant, tout Rwandais sait que toute allusion au régime féodal (*Ingoyi mbi ya gihake*), au tambour Kalinga par exemple renverra au roi et à ses chefs, au système, qui était principalement Tutsi. Ainsi plusieurs strophes des trois chansons ne font que véhiculer cette image pour le moins négative et ce n'est pas involontairement que l'auteur s'y attarde. En entendant les injustices d'un tel régime d'une façon répétitive et insistante, on est amené à le détester. Mais peut-on détester les actes et oublier ceux qui en sont à l'origine ? L'auteur s'appuie sur une propagande de suggestion appropriée dans le cas des grandes masses. Il utilise des expressions suggestives, recourt aux symboles (révolution de 1959, indépendance), aux slogans et mots figés (*Ingoyi mbi ya gihake*) pour arriver à son but. Il n'est point question de les persuader comme un leader dans un meeting s'adresserait à des militants, lui ne fait que les inviter à réfléchir, quitte à agir si nécessaire. Il est évident que l'écho de *Twasezereye* en 1987 à sa première présentation, dans un contexte de paix garantie par le parti unique aura été tout à fait différent de celui que lui a réservé la population à partir de 1990 en pleine guerre civile larvée et en 1994 pendant le génocide. Pendant celui-ci, tuer le Tutsi permettait en quelque sorte de sauvegarder les acquis de 1959 et cette chanson n'exhorte qu'à cela. *Twasezereye* a acquis, durant le génocide de 1994, une portée hautement significative : elle contribuait à restituer les événements de 1959, où les Hutu ont bouté dehors les Tutsi avec l'appui des colonisateurs. Il est clair qu'en écoutant la chanson *Twasezereye*, une partie de la population hutu a cru que si les Inkotanyi remportaient la victoire, les Hutu redeviendraient leurs esclaves, que la chicotte et les corvées seraient réinstaurées, de même que la monarchie. Aussi fallait-il les devancer en tuant l'ennemi. Et là, contrairement aux autres chansons politiques en général qui deviennent caduques dès que le contexte politique décrit change, *Twasezereye* a duré plus longtemps et connu des interprétations différentes selon les époques successives de l'histoire nationale récente.

*Nanga abahutu* ou *Akabyutso*, Je déteste les Hutu ou *L'Eveil* et *Bene Sebahinzi* ou *Intabaza* sont plus brutales et dévoilent dès leur première écoute le vrai visage de leur auteur et surtout sa pensée envers les Tutsi.

(v) La chanson politique est une vraie arme de combat et la RTLM a su exploiter ce fait. Bien composée comme celles qui font l'objet de la présente analyse, elles peuvent remplacer de longs discours parfois ennuyeux et compléter efficacement l'animateur de radio. En tant que symbole sonore, elle crée cet enthousiasme que ne peuvent transmettre les mots seuls ou toute autre déclamation. Comme le remarque à juste titre S.Tchakotine (1952 :356),

« pour subjuguier les gens, la musique recourt entre autres au chant et "des refrains entraînants s'imposent aux individus qui les répètent machinalement jusqu'à éprouver un étrange enivrement." C'est le procédé le plus sûr pour maîtriser un public, pour le fondre en une masse homogène et pour l'amener à une malléabilité qui permet d'en obtenir ce qu'on veut' ».

Tous les auditeurs rwandais, scolarisés ou non ont pu comprendre le message de la chanson : appel aux Hutu à souscrire aux stéréotypes et caricatures du passé ayant trait aux relations entre les Hutu et les Tutsi. Il faut, enfin de compte, souligner le fait que la compréhension du message d'un texte, d'un discours ne suppose pas nécessairement la compréhension de tous les termes utilisés. Et quand bien même ils n'auraient pas compris, la RTLM ou des individus se sont chargés de commenter le message et les amener à agir (à tuer les Tutsis). Ces chansons, diffusées à longueur de journée, ces chansons étaient devenues pour leurs auditeurs comme une leçon bien apprise et elles confortaient les génocidaires dont l'action était justifiée et banalisée comme le fait remarquer Chrétien (1995 : 380),

« Certains médias se sont efforcés de préparer l'opinion publique au massacre "inévitabile" et d'encourager la grande "colère populaire" quand le signal en a été

2699

K0370043

donné. L'étonnante bonne conscience qui a été relevée chez les acteurs des tueries s'explique largement par l'habileté avec laquelle la propagande raciste a amené des masses de gens à intérioriser les slogans de la haine. »

Quant à leur rôle dans la galvanisation des tueurs, Des Forges (1999 : 368) fournit quelques témoignages aussi bien en milieu paysan :

« Il y avait une radio à la plupart des barrières et les gardes écoutaient la RTLM pendant de longues heures du service. Les patrouilles partaient pour des tueries en chantant les chansons entendues sur la RTLM, dont celles de Simon Bikindi » qu'universitaire (Des Forges, 1999 : 554).

Comme signalé dans le résumé introductif, l'impact des trois chansons peut se lire dans un mouvement *crescendo*, en considérant le période qui précède le génocide et pendant celui-ci. Dans son message, l'auteur **éveille le doute et la méfiance à l'égard du Tutsi**, ensuite il **crache ouvertement la haine des Tutsi** et finalement **les gens passent à l'action, à l'élimination de l'autre**.

Ainsi la chanson devient une **véritable arme de persuasion massive au service de la destruction elle-même massive !**

#### 4. CONCLUSION

Après avoir montré la place de la chanson par rapport à la tradition orale, son rôle sous les régimes successifs qu'a connus le Rwanda, l'analyse a montré le lien entre tous ces éléments et l'inspiration de Bikindi, un musicien et chanteur de talent. Des éclaircissements ont été apportés sur la forme et le fonds du message d'incitation à la haine du Tutsi par le Hutu tels que véhiculé par les trois chansons *Twasezereye*, *Nous avons dit adieu*, *Nanga abahutu ou Akabyutso*, *Je déteste les Hutu* ou *L'Eveil* et *Bene Sebahinzi ou Intabaza*, Les descendants de Sebahinzi ou *L'alerte*. De valeur inégale, toutes réussissent cependant à captiver l'attention par leur rythme et leur mélodie envoûtante. A cela s'ajoute un agencement d'idées et une argumentation dans une langue rwandaise bien maîtrisée jusqu'à travers ses non-dits. La thèse de Bikindi ne varie pas, elle reste l'appel à l'union et à la mobilisation des Hutu pour sauver la république et les acquis issus de la révolution sociale de 1959 menacés par un danger jamais nommé : le Tutsi. En exploitant l'histoire-ressentiment, il vise à entraîner les destinataires - hutu - de son message à haïr, écarter le tutsi par tous les moyens possibles. Les actes et le comportement génocidaires d'avril à juillet 1994 seront en partie les fruits de la graine de haine semée à travers ses paroles. L'étude se termine sur l'impact, certain, de cette trilogie de la haine.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BUKASA-KARANI, M., 2000, *De la manipulation et de la propagande par une Radio : cas de la RTLM dans le génocide rwandais*, Mémoire de licence, UNR, Butare
- CHRETIEN, J.P., (dir), 1995, *Rwanda : Les médias du génocide*, Editions Karthala, Paris.
- 1999, « Le nœud du génocide rwandais », *Esprit*, juillet 1999
- COUPEZ A. et KAMANZI Th, 1970, *Littérature de cour au Rwanda*, Oxford, Oxford University Press.
- DES FORGES, A., 1999, *Aucun témoin ne doit survivre*, Karthala, Paris
- HERTEFELT (d'), M., 1971, *Les clans du Rwanda ancien. Eléments d'ethnosociologie et d'ethnohistoire*, MRAC, Tervuren.
- IRST, 2005, *Inkoranya* [dictionnaire Kinyarwanda - Kinyarwanda et kinyarwanda - français], Butare
- KAGAME, A., 1951, *La poésie dynastique du Rwanda*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge.
- ....., 1956/57, « La poésie guerrière », in *Présence Africaine*, n°11, p.119-122.
- ....., 1969, *Introduction aux grands genres lyriques de l'ancien Rwanda*, Butare, Editions Universitaires du Rwanda,
- ....., 1972, « La tradition orale au Rwanda », in *Aspects de la culture rwandaise*, pp.43-59.
- ....., 1975, *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*, Butare, Editions Universitaires du Rwanda.
- LACGER, L (de), 1939, *Le Ruanda*, Kabgayi, (s.l., s.é.).
- MBONIMANA, G., 1971, *Musique rwandaise traditionnelle*, Butare.
- MUGESERA, A., « A l'origine de la désintégration de la nation rwandaise », *Les Cahiers Evangile et Société* (Kigali), n° 3, Juin 1996, p. 27.
- MUJAWANKUSI, M.L., 1995, *La chanson politique au Rwanda (1960-1993).Analyse thématique et socio-politique*, Paris, diplôme de l'E.H.E.S.S.
- MUNYARUGERERO, F.X., 1982, *La littérature rwandaise : Bilan, Problèmes et Perspectives*, Mémoire de licence, UNR-Ruhengeri.
- ===== 2003, *Réseaux, pouvoirs, oppositions : La compétition politique au Rwanda*, l'Harmattan, Paris.
- NDAYAMBAJE, A., 1993, *Gitera Joseph Habyarimana : L'Homme et son engagement politique 1943-1965*, Mémoire de Licence, UNR, Butare.
- NDAHUMBIRA, J.D., 2000, *La chanson rwandaise et la propagande politique (1973-1994)*, Mémoire de licence, UNR, Butare.
- NKULIKIYINKA, J.B., 2002, *Introduction à la danse rwandaise traditionnelle*. MRAC, Tervuren
- NKULIYINGOMA, J.B., 1979, *Poétique de la chanson rwandaise traditionnelle*, Mémoire de licence, UNR, Ruhengeri.
- NKUSI L., 1983, « Dire et ne pas dire au Rwanda », in *Education, Science et Culture n°spécial Symposium international sur Sagesse et Vie Quotidienne en Afrique*.
- NYIRAFARANGA, T., 1979, *Les grands thèmes de la chanson rwandaise traditionnelle*, Mémoire de licence, UNR, Butare.
- RUGAMBA, C., 1987, *La poésie face à l'histoire*, Butare, Institut National de Recherche Scientifique.
- SEMUJANGA, J., 1996, *Récits fondateurs du drame rwandais : discours social, idéologies et stéréotypes*, Paris, L'Harmattan.
- TCHAKHOTINE, S., 1952, *Le viol des foules par la propagande politique*, Editions Gallimard.
- VANSINA, J., 1958, « Notes sur les poèmes dynastiques au Rwanda », in *Folia Scientifica Africae Centralis*, n°4, p.86.
- ....., 1961, *De la tradition orale : Essai de méthode historique*, Annales du MRAC, Sciences humaines, n°36, Tervuren.
- VIDAL, Cl. 1995, « Les politiques de la haine », *Temps Modernes*, 583, N° spécial : *Les politiques de la haine Rwanda, Burundi, 1994 - 199*.

## ANNEXE I

I. TWASEZEREYE INGOMA YA CYAMI<sup>51</sup>

## Texte :

## Refrain (R/)

« Twasezereye ingoma ya cyami  
ingoyi mbi ya gihake na gikolonize birajyana,  
tubona demokarasi itwizihye,  
muze twishimire ubwigenge.

## Couplets :

v.5 1) Terera amaso inyuma Munyarwanda,  
ibuka ikiboko wibuke shiku,  
wibuke iminsi wamaraga  
ukorerà umutware ntanaguhembe,  
maze wishimire ubwigenge.

10 2) Ibuka imitaga wirirwaga ugenda,  
amajoro menshi urara rubunda  
utuye umutware cyangwa se ibwami  
ukabigomwa abawe babikeneye  
kandi iyo ubijyanye ukabigezayo

15 byaragushenguye ntibanagushime,  
maze uze twishimire ubwigenge.

[Icyivugo / Ode guerrière]

Rudahungumuruho kandi igiri mu mpinga ya Mpanga mu Mpara y'uruhara mu ruhanga uruboho rw'itabi rumugize imhohe yibaza ukuntu yarugeza i Nyanza. Yimanye agatsinsino 'ibutamoso. Nanga gutura ntuzuye. Ndi urukina barenza uruhara, ndi Ruzagayura akarengane ariho icyo gihe ndavugishiriza mu ntambara inga nta n'amajwi ya bene Gahutu. Inyana y'iya yiringango ndi Nyiringango mwene Nyagahinga ndi Mugemanshuro wa kirenga ndi ...

3) Ndi muto cyane ibyo sinabibonye,  
narabibwiwe ndanabisoma  
maze kubyumva ndamya Rurema

20 yo yandinze uwo muruho;  
ngiyo impamvu itumye by'umwihariko  
njyewe nishimira ubwigenge.

4) Ndashimira rwose byimazeyo  
Abarwanashyaka batubohoye

25 Uwari ku isonga akaba Kayibanda,  
nkazirikana cyane Mbonyumutwa  
n'izindi ntwari bari kumwe  
aribo dukeshu ubu bwigenge.

5) Ngo uzaba intwari ntibabara imyaka

<sup>51</sup> Le texte en kinyarwanda et la traduction se retrouvent également dans J.P. Chrétien (1995 : 120-121).

- 30 *Habyarimana muri icyo gihe  
yari ku isonga ayoboye ingabo,  
yukunze amahoro kuva mu mavuko  
na n'ubu akiyaharanira... Ayiii –  
Tuguhaye impundu shema ry'abato*
- 35 *Ukomeze umurego uyobore ingabo.*
- 6) *Tumaze ingaha mbe Banyarwanda ? (bis)*  
*R/ Mukumyabiri n'itanu.*
1. *Rubyiruko rw'u Rwanda aho murayizi ? R/*
  2. *Yemwe bakobwa aho murayizi ? R/*
  3. *Yemwe bahungu aho murayizi ? R/*
  4. *Bagabo b'ibikwerere murayizi ? R/*
  5. *Bagore b'amajigija aho murayizi ? R/*
  6. *Murayibabwire yemwe hasaza ! R/*
  7. *Bakecuru namwe murayibabwire ! R/*
  8. *Nimwe mwaraye ayo majoro R/*
  9. *Abangavu ingimbi R/*
  10. *imitaga nk'iyi ntimukayivuge ! R/*
  11. *Amajoro nk'ayo ntimukayarare ! R/*
  12. *Ibihe nk'iby ntimukabivuge ! R/*

## I. NOUS AVONS DIT ADIEU A LA MONARCHIE

Texte :

### Refrain (R/)

Nous avons dit adieu à la monarchie  
Les mauvais jougs féodal et colonial sont partis ensemble  
Alors nous avons obtenu la démocratie qui nous convient.  
Venez et réjouissons-nous de l'indépendance.

### Couplets

- v.5.1) Cher Rwandais, jette un regard en arrière :  
souviens-toi du fouet et des travaux forcés !  
souviens-toi de journées non rémunérées  
au service du chef  
et fête alors l'indépendance !
- 2) Souviens-toi des journées de marche,  
des nuits blanches en plein air,  
transportant des cadeaux à offrir au chef ou le tribut à la cour royale,  
les privant de ta famille qui en avait pourtant besoin  
et à destination portant ces biens  
qui pesaient lourd sur ta tête  
et l'on ne t'en remerciait pas.  
Viens pour qu'on fête l'indépendance !  
(suit une ode guerrière incompréhensible)
- 3) Je suis très jeune et je n'ai pas connu cette situation,  
on me l'a racontée et je l'ai même lue  
Et quand j'ai compris cela, j'ai loué le Créateur,  
lui qui m'a préservé de cette peine ;

c'est la raison particulière qui me pousse à fêter l'indépendance.

4) Je rends un vibrant hommage  
aux militants qui nous ont libérés,

25 Kayibanda en tête parmi eux,  
je songe surtout à Mbonyumutwa  
et à leur autres braves compagnons  
à qui nous devons cette indépendance.

5) Aux âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années,  
à cette époque Habyarimana

tenait le devant, commandant l'armée ;  
il a aimé la paix dès sa naissance  
et il lutte toujours pour elle ... Ayiii !

Nous t'acclamons toi, fierté des jeunes.  
Puisse-tu continuer à diriger vaillamment l'armée !

6) Combien d'années d'indépendance avons-nous  
derrière nous, chers Rwandais ?

R/ Vingt cinq ans.

1. Jeunesse rwandaise, savez-vous leur nombre ? R/
2. Et vous jeunes filles, savez-vous leur nombre ? R/
3. Et vous jeunes hommes, savez-vous leurs nombre ? R/
4. Hommes d'âge mûr savez-vous leur nombre ? R/
5. Femmes d'âge mûr, savez-vous leur nombre ? R/
6. Vieux messieurs, racontez-leur ! R/
7. Dames âgées, racontez-leur ! R/
8. C'est vous qui avez connu ces nuits. R/
9. Adolescentes et adolescents, R/
10. Les journées pareilles sont pénibles à raconter ! R/
11. Puissiez-vous ne pas connaître de nuits pareilles ! R/
12. Les temps pareilles ne sont pas à raconter ! R/

## II. NANGA ABAHUTU

**NB :** L'intervention de l'interlocuteur de Mutabazi (Bikindi)

A

Ngirengirente yari umwana uteye nyina agahinda  
aga tera se uruhagararo se rungano !

intumva yabyaye intumva

umutisiga abyara umusazi

5 igihuru kibyara igihunyira, se rungano !

ukuri guca mu ziko ntigushye

kandi ngo "kuvugisha ukuri ntibyica umutumirano".

Mbwirabumva !

- Ngwino wumve

10 Mbwirabumva !

Ndahire Imana

ndahire Imana mbambure inganji se rungano !

## Ndahire Imana mbambure imanzi Rwakizima

15 Njyewe nanga Abahutu (bis)  
 njyewe nanga Ibihutu  
 kandi nanga Ibyihuture, se rungano :  
 - Ngo ngo ngo ugize ngo iki Mutaba (zi) ?

Nimureke mbivuge, Ntuza we !  
 Intimba inziritse umutima cyane  
 20 Mbabwire impamvu mbanga ye.  
 Nimureke mbivuge, Ntuza we,  
 intimba ingeretse umutima cyane  
 mbahwire impamvu mbanga ye. } (bis)

Jyewe nanga Abahutu  
 25 banga ubwoko bwabo  
 bwo kuba Abahutu, Abahizi !  
 Jyewe nanga Abahutu  
 basuzugurana cyane  
 ngo aha baruta abandi  
 30 **bakanena abandi Bahutu, rungano !**  
 Jyewe nanga Abahutu,  
 Abahutu b'inda ndende,  
 babandi b'ibisahiranda,  
 bakunda guhakwa,  
 35 batunzwe no guhakirizwa, rungano !  
 - icyo hari uwakikugayira se ?  
 Abo ngabo niba mbanga ndamaze (bis)  
 Imana tugira iwacu  
 ni uko ari bake cyane, rungano !  
 40 - Ni bake cyane abarindagiye.  
 Imana tugira iwacu  
 ni uko ari bake cyane, rungano !

**B**

Ngirengirente yari umwana muto wateye nyina agahinda  
 agatera se uruhahararo, se rungano !  
 45 Kandi ngo intumva yabyaye intumbi,  
 umutisiga abyara umusazi,  
 igihuru kibyara igihunyira, se rungano !  
 "Ukuri guca mu ziko ntigushye"  
 kandi ngo "kuvugisha ukuri ntibyica umutumirano, mwa bagabo mwe " !

50 Mbwirabumva !  
 - Ngwino wumve !  
 Mbwirabumva !  
 - Ngwino wumve !

55 Ndahire Imana,  
mbambure imanzi, se rungano !  
Ndahire Imana  
mbambure imanzi Rwakizima !

- Jyewe nanga Ibihutu (bis)  
bigendera inzira ubugari.
- 60 Jyewe nanga Ibihutu  
Ibihutu bidashishoza,  
Bikegura bikarwana intambara  
bitazi imvano yabyo, rungano !  
- Bakamarana ! Urumva atari ishyano kuko !
- 65 Jyewe nanga Umuhutu,  
Umuhutu uhabwa igiceri  
akica Umuhutu,  
akica Umuhutu, rungano !  
- Yego ra !
- 70 Abongabo niba mbanga ndamaze ! (bis)  
- Nanjye nda ... ke ... ke ...  
Imana tugira iwacu, } (bis)  
ni uko ari bake cyane, rungano ! }

---

C

---

75 Intumva yabyaye intumva,  
igihuru kibyara igihunyira, se rungano !  
"Ukuri guca mu ziko ntigushye"  
kandi kuvugisha ukuri ntibyica umutumirano,  
mwa bagabo mwe !  
Mbwirabumva !

80 - Ngwino wumve ! } (ter)  
Ndahire Imana, mbambure imanzi  
ndahire Imana mbambure imanzi Rwakizima !

- Jyewe nanga Abahutu,  
ba Bahutu batibuka Nzira ya Muramira
- 85 ngo bibuke urwo yapfuye,  
bibuke icyamwishe.  
- Bibuke urwo yapfuye, mwana wanjye !

- Jyewe nanga Abahutu  
ba Bahutu batibuka ~~Mashira~~ ya ~~Sabugabo~~
- 90 hariya i Nyanza,  
ngo bibuke urwo yapfuye,  
bibuke icyamwishe, rungano !  
- Bwa bwenge buke se !

- jyewe nanga Abahutu,  
ba Bahutu batibuka ~~Nyagakecuru mu Bisi~~ bya Huye,
- 95

*bibuke urwo yapfuye,  
bibuke icyamwishe, rungano !  
- Hari utibaza ?*

- 100 *Jyewe nanga Abahutu,  
ba Bahutu batibuka,  
ngo bibuke rya jambo rivuga ngo  
"uhere Ruhande  
wice Mpandahande"—*  
105 *hariya i Butare, rungano !*

*Jyewe nanga Abahutu,  
ba Bahutu batibuka  
Rukara rwa Bishingwe,  
Basebya we na Ndungutse  
mu Ruhengeri rw'Umurera,  
ngo bibuke icyabishe, rungano !  
~~Yego koko mwana wanjye !~~*

- Ba Bahutu batibuka  
Rukara rwa Bishingwe,  
115 *ngo bibuke uko yamanitswe,  
Basebya we na Ndungutse  
mu Ruhengeri rw'Umurera,  
ngo bibuke icyabishe, rungano !  
- Akagambane da !*  
120 ~~*Abongabo niba mbanga ndamaze ! (bis)*~~  
*Imana tugira iwacu  
ni uko ari bake cyane, rungano (bis)**

**D**

- Intumva yabyaye intumva,  
umutisiga abyara umusazi,  
125 *igihuru kibyara igihunyira, se rungano !  
Mbwirabumva ! } (ter)  
- Ngwino wumve ! }  
Ndahire Imana, (bis)  
mbambure imanzi Rwakizima  
130 *Ndahire Imana (bis)  
mbambure imanzi Rwakizima !***

- Jyewe nanga Abahutu  
hadashyira mu gisenge,  
undi Muhutu wabakoshereje,  
135 *ngo bamuhanire iyongiyo,  
ariko ubumwe bukomeze.  
- Ahubwo bagahobeera !**

*Jyewe nanga Abahutu*

- 140 *badashyira mu gisenge  
undi Muhutu wabakoshereje  
ngo bamuhanire iyongiyo,  
ariko ubumwe bukomeze, rungano !  
- Inda gusa !  
Abongabo niba mbanze ndamaze ! (bis)*
- 145 *Imana tugira iwacu  
ni uko ari bake cyane, rungano !*

- 150 *Jyewe nanga Abahutu,  
Abahutu b'inda ndende,  
babandi b'ibisahiranda,  
bakunda guhakwa ye,  
batunzwe no guhakirizwa*

- 155 *Jyewe nanga Abahutu  
basuzugurana cyane  
ngo aha baruta abandi,  
bakanena abandi Bahutu, rungano !  
- Hari unena mwabo ra ?*

- 160 *Jyewe nanga Abahutu,  
nanga Ibyihuture, rungano !  
Jyewe nanga Abahutu,  
Jyewe nanga Ibihutu  
bigendera inzira ubugari.  
- Nk'ibihuna !*

- 165 *Ibihutu bidashishoza,  
bateranya bigatemana,  
bikegura bikarwana intambara  
bitazi imvano yabyo, rungano !  
Jyewe nanga Umuhutu,  
Umuhutu uhabwa igiceri akica  
kandi akica Umuhutu, rungano !  
170 - Akica ndakakwambura !  
kandi akica Umuhutu, rungano !  
Abongabo niba mbanga ndamaze ! (bis)  
- Oya uramaze !*

- 175 *Imana tugira iwacu  
ni uko ari bake cyane, rungano } (bis)*

## E

- 180 *Ngirengirente yari umwana muto uteye nyina agahinda  
aga tera se uruhagararo se rungano !  
Intumva yabyaye intumva,  
umutisiga abyara umusazi,  
igihuru kibyara igihunyira, se rungano !  
"Ukuri guca mu ziko ntigushye"*

*kandi ngo "kuvugisha ukuri  
ntibyica umutumirano", mwa bagabo mwe !*

185 *Mbwirabumva !*  
- *Ngwino wumve !* } (10 fois)

## JE DETESTE LES HUTU ou LE REVEIL

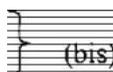
**N.B. : L'Intervention de l'interlocuteur de Mutabazi (Bikindi) est marquée en italiques**

### A

Ngirengirente (l'indécis) était un (e) enfant  
qui attristait sa mère  
et qui était un souci pour son père, chers camarades !  
Le sourd a donné naissance au sourd,  
le non-oïnt a donné naissance au fou,  
5 la brousse a donné naissance au hibou, chers camarades !  
« La vérité traverse le feu sans brûler »  
et, dit-on « dire la vérité n'entrave pas les relations de bon voisinage ».

Mbwirabumva (A bon entendeur) !  
- *Viens et écoute !*  
10 - Mbwirabumva (A bon entendeur) !  
Que je jure Dieu !  
Que je jure Dieu et que j'éveille la victoire, chers camarades !  
Que je jure Dieu et que j'éveille le héros Rwakizima.

Moi je déteste les Hutu. (bis)  
15 **Moi je déteste les *Ibihutu***  
et je déteste les *Ibyihuture*, chers camarades  
- *Que dis-tu, Mutabazi ?*  
- *Laissez-moi le dire, ô Ntuza<sup>52</sup> !*  
L'angoisse enserre fortement mon cœur !  
20 Je vais vous dire pourquoi je les déteste, oui !  
Laissez-moi le dire, ô Ntuza !  
L'angoisse enserre fortement mon cœur  
Je vais vous dire pourquoi je les déteste, oui  
Moi je déteste les Hutu  
25 qui renient leur identité  
d'être des Hutu, *Abahoz<sup>53</sup>i !*  
Moi je déteste les Hutu  
qui se méprisent beaucoup les uns les autres,  
prétendant qu'ils sont meilleurs que les autres



(bis)

<sup>52</sup> *Ntuza* signifie ici Monsieur X.

<sup>53</sup> *Abahoz* (sign. *umuhozi*) : désigne des étrangers installés au Rwanda, mais non encore intégrés dans un clan du pays.

30 et qui ne veulent pas partager nourriture et boisson avec  
d'autres Hutu, chers camarades !

Moi je déteste les Hutu,  
les Hutu au gros ventre,  
ceux-là qui ne font que bourrer leur ventre,  
qui aiment faire la cour

35 et qui ne vivent que de clientélisme<sup>54</sup> chers camarades !

- *Peut-on vraiment t'en vouloir ?*

- Si je déteste ceux-là, tant mieux ! (bis)

Notre chance

c'est qu'ils sont peu nombreux chez nous, chers camarades !

40 - *Ils sont peu nombreux ceux qui se sont égarés !*

- Notre chance

c'est qu'ils sont peu nombreux chez nous, chers camarades !

## B

Ngirengirente (l'indécis) était un (e) enfant qui attristait sa mère  
et qui était un souci pour son père, chers camarades !

45 En outre, l'on dit que le sourd a donné naissance au sourd,

que le non-oïnt a donné naissance au fou,

que la brousse a donné naissance au hibou, chers camarades !

« La vérité traverse le feu sans brûler

et, comme le dit l'adage, « dire la vérité n'entrave

pas les relations de bon voisinage », ô mes braves !

50 Mbwirabumva (A bon entendeur) !

- *Viens et écoute !*

- **Mbwirabumva (A bon entendeur) !**

- *Viens et écoute !*

- Que je jure Dieu,

55 que j'éveille le héros, chers camarades !

que je jure Dieu

que j'éveille le héros Rwakizima !

Moi je déteste ces espèces de Hutu (bis)

qui marchent à l'aveuglette.

60 Moi je déteste ces espèces de Hutu,

les espèces de Hutu sans discernement

et qui se mettent à faire une guerre

dont ils ignorent la cause, chers camarades !

- *Ils s'entre-déchirent n'est-ce pas ?*

*Vraiment une catastrophe !*

65 - Moi je déteste le Hutu,

ce Hutu qu'on achète avec une seule pièce de monnaie

<sup>54</sup> Le terme clientélisme correspond approximativement au mot « *ubuhake* », une institution remontant à la période monarchique : ce clientélisme était fondé sur la vache. Parmi les institutions de cette période, elle, fut la plus controversée et la plus étudiée. Elle a été faussement assimilée à la féodalité du moyen âge européen.

et qui tue un Hutu,  
 qui tue un Hutu, chers camarades !  
 - *Oui, vraiment !*  
 - Si je déteste ceux-là, tant mieux ! (bis)  
 - *Moi aussi je .... !*  
 - Notre chance,  
 c'est qu'ils sont peu nombreux chez nous, chers camarades ! (bis)

## C

- 75 Le sourd a donné naissance au sourd,  
 la brousse a donné naissance au hibou, cher camarades !  
 « La vérité traverse le feu et ne brûle pas » et « dire la vérité  
 n'entrave pas les relations de bon voisinage », ô mes braves !  
 Mbirabumva ( A bon entendeur) ! (ter)
- 80 - *Viens et écoute !*  
 - Que je jure Dieu, que j'éveille le héros !  
 Que je jure Dieu et que j'éveille le héros Rwakizima !  
 Moi je déteste les Hutu,  
 ces Hutu qui ne se souviennent pas de *Nzira fils de Muramira*  
 qui ne se souviennent pas de la façon dont il est mort  
 et qui ne se souviennent pas de la cause de sa mort.  
 - *Et qui ne se souviennent pas de quelle mort il est mort, mon enfant !*  
 - Moi je déteste les Hutu,  
 ces Hutu qui ne se souviennent pas de *Mashira fils de Sabugabo*  
 là-bas à Nyanza  
 et qui ne se souviennent pas de quelle mort il est mort,  
 et qui ne se souviennent pas de la cause de sa mort, chers camarades !  
 - *De l'idiotie, n'est-ce pas ?*  
 - Moi je déteste les Hutu,  
 ces Hutu qui ne se souviennent pas de *Nyagakecuru sur la chaîne du mont Huye*,  
 qui ne se souvient n'est pas de quelle mort elle est morte et  
 qui ne se souviennent pas de la cause de sa mort, chers camarades !  
 - *Y a-t-il quelqu'un qui n'y réfléchit pas ?*
- 100 - Moi je déteste les Hutu,  
 ces Hutu qui ne se souviennent pas,  
 qui ne se souviennent pas de ce mot :  
 « Tu dois en finir avec Ruhande  
 en tuant *Mpandahande* »
- 105 — Là-bas à Butare, chers camarades !  
 — Moi je déteste les Hutu,  
 — ces Hutu qui ne se souviennent pas  
 — de *Rukara, fils de Bishingwe*  
 — *Ni de Basebya, ainsi que de Ndungutse*
- 110 A Ruhengeri dans le Murera,  
 [ces Hutu] qui ne se souviennent pas de la cause de leur mort, chers camarades !  
 - *Oui, vraiment ! Mon enfant !*

- Ces Hutu qui ne se souviennent pas  
de *Rukara, fils de Bishingwe*,

115 et qui ne se souviennent pas de la façon dont il fut pendu,  
*Basehya avec Ndungutse*  
à Ruhengeri dans le Murera,  
et qui ne se souviennent pas de la cause de leur mort, chers camarades !  
- *La trahison, bien sûr !*

120 - Si je déteste ceux-là, tant mieux ! (bis)  
Notre chance  
c'est qu'ils sont peu nombreux chez nous, chers camarades (bis)

D

Le sourd a donné naissance au sourd,  
le non-oïnt a donné naissance au fou,  
125 la brousse a donné naissance au hibou, chers camarades !  
Mbwirabumva (A bon entendeur) ! } (ter)  
- *Viens et écoute !*

- Que je jure Dieu (bis)  
et que j'éveille le héros Rwakizima !

130 Que je jure Dieu (bis)  
et que j'éveille le héros Rwakizima !  
Moi je déteste les Hutu  
qui ne mettent pas dans un coin  
le Hutu fautif

135 pour le corriger là-même,  
mais faire perdurer l'unité, chers camarades !  
- *Au lieu de cela ils l'embrassent longuement !*  
- Moi je déteste les Hutu  
qui ne mettent pas dans un coin

140 le Hutu fautif  
pour le corriger là-même,  
mais faire perdurer l'unité, chers camarades !  
- *Rien que la cupidité<sup>55</sup> !*  
- Si je déteste ceux-là, tant mieux ! (bis)

145 Notre chance  
c'est qu'ils sont peu nombreux chez nous, chers camarades !  
Moi je déteste les Hutu,  
les Hutu au gros ventre,  
ceux-là qui ne font que bourrer leur ventre,

150 - qui aiment faire la cour  
et qui ne vivent que de clientélisme  
Moi je déteste les Hutu  
qui sont très arrogants,  
qui sont très ventards

---

<sup>55</sup> Littéralement « rien que le ventre » (*inda gusa*).

- 155 et qui méprisent<sup>56</sup> les autres Hutu, chers camarades !  
 - *Est-il permis de mépriser les siens ?*  
 - Moi je déteste les Hutu,  
 je déteste les *Ibyihuturu*, chers camarades !  
 Moi je déteste les Hutu !
- 160 Moi je déteste les *Ibihutu*  
 qui marchent à l'aveuglette.  
 - *Comme des imbéciles !*  
 - *Ibihutu* qui manquent de bon sens  
 qu'on oppose les uns aux autres et qui s'entredéchirent,
- 165 qui se mettent à faire une guerre  
 dont ils ignorent la cause, chers camarades !  
 Moi je déteste le Hutu,  
 le Hutu qu'on achète avec une pièce de monnaie  
 et qui tue un Hutu, chers camarades !
- 170 - *Et qui tue, je te jure !*  
 - Et qui tue un Hutu, chers camarades !  
 Si je déteste ceux-là, tant mieux ! (bis)  
 - *Non ! Tant mieux !*  
 - Notre chance,
- 175 c'est qu'ils sont peu nombreux chez nous, chers camarades ! (bis)

---

**E**


---

- Ngirengirente (l'indécis) était un petit enfant qui attristait sa mère  
 et qui était un souci pour son père, chers camarades !  
 Le sourd a donné naissance au sourd,  
 le non-oïnt a donné naissance au fou,  
 180 la brousse a donné naissance au hibou, chers camarades !  
 « La vérité traverse le feu sans brûler »  
 et, dit-on, « dire la vérité n'entrave pas les bonnes relations  
 de bon voisinage », ô mes braves !

Mwirabumva (A bon entendeur) ! }  
 - *Viens et écoute !* } (10 fois)

### III. BENE SEBAHINZI OU MBWIRABUMVA OU INTABAZA<sup>57</sup>

- Verset 1) *Icyampa akana kari amanyama  
 nkagira n'akandi kari amaguru (bis)  
 nkabutumira kuri Muhinzi umwe wahembuje Abagesha  
 agahinda Abagisha b'i Mwima na Mushirarungu.*

<sup>56</sup> Littéralement « qui méprisent les autres au point de ne pas partager avec lui nourriture et boisson »

<sup>57</sup> Voir le même texte aussi dans J.P. Chrétien (1995 : 345 – 355)

Uti: gira utabare yarose inka zamaze impengeri ku mitemeri,  
isake zitakibika, inkokokazi zitagitera.

Uti: gira utabare yarose ya Nyambarabishahu  
yongeye guhabwa umurishyo Bene Sebahinzi  
bongeye kuyitamirizwa.

Uti: gira utabare, Interanyabagabo yabagezemo  
none barumuna na bakuru babo bagiye kumarana.

Uti: utabare Nshimutamugabumwe wanganye na  
mwene Bishingwe yahashinze ibirindiro  
none uduhunda tugiye guhenera ijuru.

Uti: utabare yarose ababyeyi bagiye gucura imiborogo  
ndetse abana basigaye uri imfubhyi gusa gusa yee  
bene so bararuriye tabara.

**(Trois couplets chantés par Bikindi)**

- 2) 1. Naje Ndorwa Mayaga mvuye u Mutara wose  
nyura u Buliza Bwanacyambwe  
naje u Buganza n'u Bugesera  
yewe i Gisaka cyose nakigenze  
hose kandi nasanze Bene Sebahinzi ari bo bamarana
- 3) 2. Naje u Buyenzi u Bwanamukari  
naje u Busanza no mu Bufundu  
naje Nduga ndenze u Budaha bwose  
naje Bumbogo no mu Bukonya  
u Bugoyi bwose nabugenze  
hose kandi nasanze Bene Sebahinzi ari bo bamarana.
- 4) 3. Naje Akanage k'Abashakamba  
u Bwishazu bwose nabugenze  
naje Rusenyi na Nyuntango  
i Kinyaga cyose nakigenze  
hose kandi nasanze Bene Sebahinzi ari bo bamarana.
- 5) - Yemwe kwa Biryabayoboke muraho ? Kwa Biryabayoboke muriho ?  
- Ninde wokagira Imana ?  
- Ni Mutabazi.  
- Injira Mutaba ! Ko watinze ? Jye nari nzi ko utakije.  
Ngako akarago icara  
- Mba nageze ino kare mba nageze ino kare  
ariko amayira ntameze neza.  
Bene Sebahinzi baricana barasenyera barasahurana.  
Yewe Biryabayoboke! Sinakubwira ibisigaye muri uru Rwanda.
- 6) - Yewe ngaho rero zihe ubuhoro maze nkurebere.  
- Tu ! ubuhoro ubuhoro mu Rwanda ubuhoro ku barutuye,  
ubuhoro ku muryango mugari wa Bene Sebahinzi.  
maze Biryabayoboke mwana wa mama !  
ukambwira imvano y'uyu mwiryane muri Bene Sebahinzi,  
muri bene data bagiye kumarana,

ukanshakira intsinzi yatsinda aya macakubiri  
 ari hagati ya Bene Sebahinzi  
 ikagarura amahoro mu Rwanda.  
 (éternement volontaire en criant)  
 «Araseka araseka Mutabazi Muhinzi mwene Sebahinzi,  
 agira impagarike ntakenyuka si igikenyeri  
 si igihezabugingo si inyama ya Nyamunsi.  
 Mutabazi ntatwira n'ibibi ntarumwa n'inshira  
 kandi ntasomwa n'umuzimu utera aturutse ishyanga.

- 6) Naraziraguye mu Basindi n'Ababanda,  
 Naraziraguye mu Bega n'Abazigaba,  
 Naraziraguye mu Baguyane<sup>58</sup> n'Abagesera,  
 Naraziraguye kwa Rurengamihizi n'itabi ryari risigaye  
 Mu kibindi nibariguhe. Ikiiiheee !
- 7) Naraziraguye ndagurira umuhutu Mashira wa Sabugabo  
 hariya i Nyanza  
 muragurira ko umukobwa bamushyingiye atari  
 umugore gusa ko ahubwo ari intasi  
 vo kugirango bazabone uko bamwica.  
 - Intasi rwose !  
 - Yanze kubahiriza ibyo namubwiye abe bose bashirira ku icumu.
- 8) Naraziraguye ndagurira Nyaruzi rwa Haramanga  
 mu Mukindo wa Mukwaza,
- 9) Naraziraguye ndagurira Benginzage Nyagakecuru  
 hariya mu Bisi bya Huye  
 Mubwira ko ihene bamuragirira ari umutwe we bashaka  
 Bwarakeye baramwivugana da. Bamugize umwe rwose.
- 10) Naraziraguye ndagurira Gisurere w'i Suti ya  
 Banega<sup>59</sup> hariya mu Bunyambiriri,  
 ndagurira Ndagano umuhinza w'u Bukunzi n'u Busozo.
- 11) Naraziraguye ndagurira umuhutu Nzira ya Muramira  
 mubwira ko Ruganzu ataje kuba umuja  
 ko ahubwo ari umubisha w'umutasi atunze mu ngabo ze.  
 Yanze kubahiriza ibyo namubwiye, abe bose abamarira ku icumu.
- 12) Naraziraguye ndagurira Ndungutse ndagurira Basebya  
 ba Nyirantwari hariya mu Ndorwa  
 Mubwira ko bagambaniwe ko bagiye kwicwa Rukara  
 akabambwa. Bwarakeye biraba da baramumanika.
- 13) Naraziraguye ndagurira Mbonyumutwa ndi kumwe  
 n'igihangange Yozefu Gitera igihugu kigeze mu mahina.  
 induru ivugiyeye Byimana impuruzza yumvikana i Kanyanza ka Ndiza,  
 icyo gihe Bene Sebahinzi hishyize hamwe  
 intsinzi mbahaye ibabera umutsindo

<sup>58</sup> Abaguyane (au lieu d'Abagwena comme dans J.P. Chrétien, 1995 : 346) forment un lignage majeur du clan des Ababanda ; ils habitent surtout Ruhengeri.

<sup>59</sup> Bikindi écrit faussement « *BANIGA* » (cfr. KAO 22682).

uburetwa n'ubucakara bigenda nka Nyomberi.

Heee !

- 14) Mutaba, Mutabazi oroshya nguhe intsinzi.  
Mpinga yanjye ntunteturure nshakira imvano  
y'umwiryane n'amacakubiri muri Bene Sebahinzi.  
ushake imvano yagarura amahoro hano mu Rwanda.  
(Eternement volontaire et en criant)
- 15) Dore imvano Mutaba, ibi byago byose murimo biraterwa  
n'uriya muzimu urimo utera aturutse ishyanga  
ariko ahanini biraterwa n'ubujiji n'inda nini bya  
bamwe muri Bene Sebahinzi;  
- Inda nini ndakakwanga  
- Mbe Mutaba, uyu muzimu ko afite amayeri menshi  
turabikika dute ?  
- Inda nini rwose.
- 16) - Turabikika dute rwose Mutabazi, Ahubwo iyo utagera  
hano ko kari kabaye. Dore nguyu yigize umugore.  
Nguriya kandi abaye umukobwa. Dore nguyu  
yigize umwana mu rugo. Mutaba ! Dore kandi  
abaye ikirura. Dore nguyu yigize umuhinzi  
ariko isuka ayikwikiye mu rwabati. Mbe Mutaba,  
uyu muzimu ariyuburura.
- 17) Dore nguwo yisakaje mu bisahiranda  
Dore nguwo yabaye muramu wa Ntibibuka.  
Dore kandi abaye umukwe wa Mbonabihita.  
Mbe Mutaba, dore nguriya mwene Sebahinzi  
ashukisha inka.  
Mutaba, nubwo uyu muzimu afite amayeri menshi,  
igishimishije cyane ni uko izi nzuzi zanjye  
zayavumbuye zose.  
kumutsinda biroroshye cyane rwose.  
Turamutsinda tunamuhadike.
- 18) Dore intsinzi: fata inkombe uyishyire ku mureko  
uhamagare Bene Sebahinzi hose  
baze mbahe intsinzi, bahamagare.  
- Yeee ! Yewe Mbwirabumva, Mbwirabumva!  
- Turi maso turakumva turakumva ye.
- 19) - Ubuheko, ubucakara, ikiboko, shiku  
N'umujishi byari byarazambaguje rubanda  
ibyobyatawe uruhenu kera  
Rubanda nyamwinshi murabe maso  
kandi Bene Sebahinzi nimwibuke  
iryo shyano ryogahera ishyanga  
kandi ritazagaruka mu Rwanda.
- 20) Nibaze Bene Sebahinzi bagomba kumenya ko  
uru Rwanda rugizwe n'uturere twinshi  
kandi ko utwo turere ari two tugira  
u Rwanda rugari rutuwe n'Abanyarwanda.

- 21) *Bene Sebahinzi bagomba kumenya ko abo Banyarwanda barimo amoko atatu Gahutu, Gatwa na Gatutsi ibyo ntibihinduka rwose. Twese tugomba kwemera ko ntawasabye kuvuka ari umuhutu, umutwa cyangwa umututsi.*
- None se ?
  - *Bityo tukemera ko ntawe usumba undi, tukemera ko ntawe ugomba kuryamira undi kandi ko inyungu za rubanda nyamwinshi ari zo zigomba gushyirwa imbere rwose.*
  - Ayyyiyiiiiii
  - *Bahamagare rwose Bene Sebahinzi Baze mbahe intsinzi.*
- 22) *Nibaze ! Mwene Sebahinzi uwo ariwe wese atiriwe areba ishyaka arimo agomba kumenya akamaro n'ibyiza by'umurage rubanda nyamwinshi dukeshya Revolisiyo ya 59. Uwo murage rero ugomba kurindwa ntuhunguke, ahubwo abo wagiriye akamaro tukawusigasira, tukawusingiza ubuziraherezo ubuvivi n'ubuvivure.*
- Ayyyyyiii
- 23) *Hamagara rwose Bene Sebahinzi baze mbahe intsinzi. Nibaze Bene Sebahinzi tugomba kumenya ko Inkotanyi ziramutse zitsindishije amasasu, uretse ko bidashoboka, amashyaka yose barimo bose yazima burundu abayarimo bose bagashirira ku icumu. Nk'uko abahinza b'abahutu bashiriye ku icumu mu gitondo umututsi agacyuza imihigo agira ati: "Harabaye nihakabe hapfuye imbwa n'imbeba hasigaye inka n'ingoma". Aho ntituhubuka rwose.*
- Aho ntituhubuka we.
- 24) *Babwire baze rwose Bene Sebahinzi bagomba kumva ko rubanda nyamwinshi bagomba kwishyira hamwe bakaba impuzamugambi koko kugira ngo inyungu zabo zidahohoterwa.*
- 25) *Bene Sebahinzi rero bagomba gushyigikira byimazeyo ingabo z'igihugu bakitanga batizigamye byaba ngombwa bakazinjiramo kugira ngo barengere urwababyaye n'ubusugire bwa Repubulika.*
- Ayyyyyiii
- 26) *Nibaze Bene Sebahinzi. Yaba umuhutu, umutwa cyangwa umututsi, nta n'umwe ugomba kwibeshya cyangwa ngo anarote mu nzosi ko yafata ubutegetsu akoresheje intwari.*
- 27) *Bene Sebahinzi rero nimusabe ko amatora yategurwa kandi akaba vuba na bwangu kuko intwari zagaragaye,*

*abakunda u Rwanda baragaragaye  
abanzi b'amahoro mwarabiboneye ba Rukubiramuyabo  
na ba Kirumirahabiri mwarababonye. Nimusabe amatora rero  
kandi uzabaha ruswa muzayirye  
ibanga ryanyu riri ku mutima abo muzatora murabazi.*

- 28) *Dushyigikiye demokarasi isesuye izira uburyarya  
izira amasasu, demokarasi izira amacenga,  
maze rubanda nyamwinshi tubone urubuga rwo kwihitiramo abayobozi  
kandi byange bikunde tuzatsinda.  
Nibaze Bene Sebahinzi bagomba kumenya ko  
iyi nkubiri turimo yo gushimangira Repubulika  
na Demokarasi isesuye, rubanda nyamwinshi  
aribo batanga ubutegetsu biciye mu matora azira uburyarya  
Ikigaragaza demokarasi nyayo si amasasu, si uburiganya.  
Abayobozi abaturage bashaka babagaragariza  
mu matora asesuye azira uburyarya. Musabe amatora rero.  
Nihatorwa umuhutu twemere atuyobore,  
nihatorwa umututsi twemera tuyobore,  
nihatorwa umutwa twemere atuyobore ye.  
U Rwanda ni urwacu uko turi batatu twese ntawe usumba undi. Heeee*

### III. LES DESCENDANTS DE SEBAHINZI<sup>42</sup>

*(Refrain chanté en chœur)*

- 1) Si je pouvais avoir un enfant audacieux et un autre aux jambes rapides (*bis*)  
Pour que je les envoie chez Muhinzi, celui-là même qui a sauvés les moissonneurs  
en chassant au loin les éleveurs de Mwima et Mushirarungu.  
Tu dis : vole vite au secours il a rêvé que les vaches mangeaient le sorgho cuit sur les  
couvercles de paniers, que les coqs ne chantaient plus ni les poules ne pondaient plus.  
Tu dis : vite au secours il a rêvé que l'Inyambarabishahu<sup>43</sup> était à nouveau battu,  
les enfants de  
Sebahinzi le parant à nouveau.  
Tu dis : vite au secours, le semeur de zizanie est parmi vous et vous allez vous  
entredéchirer, les cadets et les aînés.  
Tu dis : au secours, Nshimutamugabumwe [celui qui enlève une personne],  
l'ennemi du fils de Bishingwe s'est déjà installé  
et l'on tue avec la lance<sup>44</sup>  
Tu dis : vite au secours il a rêvé que les parents  
allaient pleurer amèrement et que les enfants deviendraient  
sous peu orphelins, tes frères vont vendre le  
Rwanda, au secours !

*(Trois couplets chantés par Bikindi)*

<sup>42</sup> *Bene Sebahinzi* signifie « les descendants du Père des cultivateurs. La numérotation suivante est nôtre et est arbitraire. Elle est destinée à faire correspondre plus facilement les paragraphes du texte en kinyarwanda avec ceux de la traduction française.

<sup>43</sup> *Inyambarabishahu* (littéralement : celui qui s'habille avec les organes génitaux) : tambour Kalinga.

<sup>44</sup> [littéralement, le fer de lance va être retournée en bas]

- 2) 1. J'ai traversé le Ndorwa et le Mayaga venant du Mutara  
je suis passé au Buliza et au Bwanacyambwe  
j'ai parcouru le Buganza et le Bugesera  
j'ai même parcouru tout le Gisaka  
et partout j'ai constaté que ce sont les descendants de  
Sebahinzi qui s'entre-déchirent.
- 3) 2. Je suis passé par le Buyenzi et le Bwanamukari  
je suis passé par le Busanza et le Bufundu  
je suis passé par le Nduga après avoir parcouru le Budaha  
je suis passé par le Bumbogo et le Bukonya  
j'ai parcouru tout le Bugoyi  
partout j'ai constaté que ce sont les descendants de Sebahinzi  
qui s'entre-déchirent.
- 4) 3. J'ai traversé le Kanage des Bashakamba  
j'ai parcouru tout le Bwishaza  
je suis passé, par le Rusenyi et le Nyantango  
j'ai traversé tout le Kinyaga  
partout j'ai constaté que ce sont les descendants  
de Sebahinzi qui s'entre-déchirent.

*(Suit une mise en scène d'une séance de divination, en dialogue déclamé et sur fond de musique)*

- 5) – Bonjour chez Biryabayoboke [seuls les fidèles en mangent]  
Chez Biryabayoboke, comment allez-vous ?
- Qui es-tu ? Et que Dieu soit avec toi ?!
  - C'est Mutabazi.
  - Entre ! Comment se fait -il que tu arrives si tard ?  
Je pensais que tu ne viendrais pas. Assieds-toi sur cette natte.
  - *Je serais arrivé ici plus tôt (bis), mais les chemins*  
ne sont pas du tout sûrs.  
Les descendants de Sebahinzi s'entretuent, détruisent  
les maisons des uns et des autres, se pillent entre eux.  
Cher Biryabayoboke, je ne sais plus ce qui se passe dans ce Rwanda.
  - Bon, place ta salive sur ces grains [de divination]  
pour que je commence la consultation.
  - Tu tu ! Paix, paix sur le Rwanda, paix sur ses habitants,  
Paix sur la famille élargie des descendants de Sebahinzi !  
Cher frère Biryabayoboke ! Dis-moi  
l'origine de la désunion parmi les descendants de Sebahinzi  
parmi mes frères qui risquent de s'exterminer  
Trouve-moi l'antidote qui mettrait fin  
à la mésentente entre les descendants de Sebahinzi  
et qui ramènerait la paix au Rwanda.  
*(Eternuement volontaire)*
  - Il sourit, il sourit, Mutabazi le cultivateur le descendant de Sebahinzi  
il est en bonne santé et ne connaît point de mort inopinée,  
il n'est pas une tige de sorgho  
ni le terrassé par la mort, ni la viande du destin.  
Mutabazi est protégé contre le mal et le serpent cracheur

- et n'est pas embrassé par le revenant qui attaque de l'étranger.
- 6) J'ai fait la divination chez les Basindi et les Babanda,  
j'ai fait la divination chez les Bega et les Bazigaba,  
j'ai fait la divination chez les Buguyane et les Bagesera,  
j'ai fait la divination chez Rurengamihizi,  
qu'on te donne le tabac [= la bière] qui reste dans la cruche. Hee !
  - 7) J'ai fait la divination et j'ai prédit au Hutu Mashira fils  
de Sabugabo là-bas à Nyanza, je lui ai prédit que la fille qu'on lui avait donnée en  
mariage n'était pas qu'une épouse, mais plutôt  
une espionne qui devrait préparer son assassinat.  
- Une vraie espionne !  
- Il n'a pas voulu suivre mes conseils et tous les siens ont  
été exterminés.
  - 8) J'ai fait la divination pour Nyaruzi fils de Haramanga  
dans le Mukindo près de Makwaza.
  - 9) J'ai fait la divination pour Benginzage [alias] Nyagakecuru  
là-bas dans la chaîne de Huye,  
je lui ai dit que ses gardiens de chèvres  
cherchaient plutôt sa tête,  
le lendemain on l'a assassinée bien sûr. Oui en un tour de main.
  - 10) J'ai fait la divination pour Gisurere à Suti de Banega  
là-bas dans le Banyambiri,  
je l'ai faite pour Ndagano le roitelet du Bukunzi  
et du Busozo.
  - 11) J'ai fait la divination pour le Hutu Nzira fils de  
Muramira lui disant que Ruganzu n'était pas entré  
chez lui comme serviteur, mais un ennemi espion  
qui s'était infiltré à travers son armée.  
Il n'a pas écouté mes conseils et le lendemain  
tous les siens ont été exterminés par ce même  
Ruganzu.
  - 12) J'ai fait de la divination pour Ndungutse et je l'ai faite  
pour Basebya fils de Nyirantwari au Ndorwa,  
je leur ai dit qu'ils avaient été trahis, qu'ils  
seraient tués et que Rukara serait pendu.  
Peu après, cela s'est réalisé : il a été pendu.
  - 13) Aux côtés du fameux Joseph Gitera, j'ai fait  
la divination pour Mbonyumutwa alors que le pays  
était au bord du gouffre.  
L'alarme retentit à Byimana et le tambour de  
guerre fut entendu à Kanyanza dans le Ndiza.  
A cette époque, les descendants de Sebahinzi se sont mis ensemble  
et l'antidote que je leur ai administré leur a donné la victoire :  
aussi corvée et esclavage ont disparu à jamais.
  - 15) Mutaba, Mutabazi laisse-moi te donner l'antidote  
O ma chère écuelle ne me déçois pas<sup>60</sup>, trouve-moi

<sup>60</sup> Bikindi a utilisé le verbe *guteeturura(ye)*, qui signifie tirer de l'embarras, au lieu de *guteetereza(je)* signifiant mettre dans l'impasse, décevoir (voir IRST, 2005).

- l'origine de cette mésentente et de cette dissension parmi les descendants de Sebahinzi. Cherche la solution qui ramènerait la paix ici au Rwanda.
- 16) Mutabazi, en voici l'origine : tous ces malheurs sont dus à ce revenant qui attaque de l'étranger, surtout à l'ignorance et à la cupidité de certains parmi les descendants de Sebahinzi
- La cupidité je te jure !
  - Cher Mutaba, apparemment ce revenant a beaucoup de ruse. Alors comment allons-nous faire ?
  - Rien que la cupidité.
- 17) Mutaba, comment allons-nous faire ? Heureusement que tu es arrivé à temps, sinon c'était la catastrophe.
- Le voici qui se déguise en femme.  
Le voilà qui prend la forme d'une fille.  
Le voici qui se transforme en un enfant de la famille.  
Mutaba, le voilà qui devient comme un loup  
Le voici qui se transforme en cultivateur, mais avec un fourreau d'épée comme manche à houe.  
Cher Mutaba, ce revenant mue.
- 18) Le voilà qui se fond parmi les cupides.  
Le voilà qui devient le beau-frère de Ntibibuka ["celui à la mémoire courte"].  
Le voilà qui devient le gendre.  
Le voilà qui propose insidieusement une vache à un des descendants de Sebahinzi.  
Mutaba, même si ce revenant a beaucoup de ruse, mais ce qui me réjouit beaucoup c'est que mes graines ([pour divination] l'ont a totalement découverte, nous le vaincrons et le mettrons hors d'état de nuire.
- 19) Voilà l'antidote : prends un récipient et mets-le sous la gouttière et appelle tous les descendants de Sebahinzi, qu'ils viennent et je leur donnerai l'antidote, appelle-les.
- (rupture musicale : chant accompagnant la cithare)
- Yeeh ! Yewe "A bon entendeur",  
"A bon entendeur" [Mbwirabumva] !
  - Nous sommes éveillés, nous t'écoutons, nous t'écoutons !
- 20) Le portage, l'esclavage<sup>61</sup>, la chicotte, le travail forcé, le palanquin<sup>62 47</sup> avaient accablé le peuple et cela a disparu à jamais depuis longtemps.  
Vous peuple majoritaire soyez vigilants et vous descendants de Sebahinzi souvenez-vous de ce mal – que celui-ci reste à l'étranger loin de nous – afin qu'il ne revienne plus au Rwanda.

---

<sup>61</sup> Bikindi traduit le terme *ubucakara* par « vassalité ». Ce dernier mot est impropre, car il traduit une réalité institutionnelle du moyen âge européen. Le mot *ubucakara* n'est pas synonyme de *ubuhake*.

<sup>62</sup> Le palanquin : terme approximatif pour traduire *umujishi* (métonymie : une partie pour le tout) : il s'agit d'*ingobyi* dans lequel on transportait, certaines autorités (ou des malades après 1930).

*(Dialogue déclamé)*

- 21) Qu'ils viennent les descendants de Sebahinzi !  
 Qu'ils sachent que ce Rwanda est composé de plusieurs régions qui en font le grand pays habité par les Rwandais !
- 22) Que les descendants de Sebahinzi sachent que ces Rwandais se répartissent en trois catégories [*amoko*], Gahutu, Gatwa et Gatutsi. Cette réalité ne change pas. Nous devons tous reconnaître que personne n'a demandé de naître Hutu, Twa ou Tutsi.
- Et alors ?
  - Ainsi nous reconnaissons que personne n'est supérieur à l'autre, que personne ne doit bénéficier de plus de droits que l'autre et que les intérêts du peuple majoritaire doivent être prioritaires.
  - Exactement. Ayyyyiii
  - Appelle donc les descendants de Sebahinzi, qu'ils viennent prendre l'antidote.
- 23) Qu'ils viennent ! Tout descendant de Sebahinzi sans distinction de son appartenance politique doit reconnaître l'utilité et les bienfaits résultant de l'héritage dont dispose le peuple majoritaire grâce à la Révolution de 1959. Cet héritage doit être entretenu sans s'effriter ; au contraire, nous qui avons bénéficié de son utilité devons entretenir sa mémoire, le louer sans fin, si bien que nous le transmettrons à la postérité.
- Ayyyyiii
  - Appelle donc les descendants de Sebahinzi ! Qu'ils viennent prendre l'antidote que je leur donnerai.
- 24) Qu'ils viennent les descendants de Sebahinzi ! Nous devons savoir que si Inkotanyi remportent la victoire par les balles de fusils, ce qui est d'ailleurs impossible, leurs différents partis s'éteindront définitivement et leurs membres seraient exterminés comme ce fut le cas pour les roitelets hutu avant que, le lendemain matin, le Tutsi victorieux n'ouvre la veillée des faits d'armes par ces mots :  
 « Il était une fois, que ce ne soit plus !  
 Les chiens et les rats sont morts,  
 seuls ont survécu la vache et le tambour »  
 Nous ne nous souvenons vraiment pas de cet épisode !
- Dommage que nous ne nous en souvenions pas !
- 25) Dis aux descendants de Sebahinzi de venir ! Ils doivent comprendre que le peuple majoritaire doit s'unir et être réellement *Impuzamugambi* [Personnes ayant les mêmes objectifs] afin que leurs intérêts ne soient attaqués.
- 26) Les descendants de Sebahinzi doivent soutenir fermement et avec abnégation les Forces Armées Rwandaises et au besoin les rejoindre pour protéger la mère-patrie et l'intégrité de la République.
- Ayyiii
- 27) Qu'ils viennent les descendants de Sebahinzi !  
 Qu'il s'agisse d'un Hutu, d'un Twa ou d'un Tutsi, que nul ne se trompe ou ne rêve de s'emparer du pouvoir par les armes.
- 28) Alors descendants de Sebahinzi réclamez la préparation et le déroulement des élections dans un très proche délai parce que les braves et les patriotes se sont manifestés, tandis que les ennemis de la paix, les accapareurs et les opportunistes vous sont connus. Alors réclamez les élections et si quelqu'un vous donne un pot de vin, vous le consommerez tout en gardant le secret dans votre cœur, vous connaissez vos favoris.

*(Chant)*

- 29) Nous sommes pour la vraie démocratie, transparente et exempte d'armes, une démocratie sans fraude et dès lors nous, qui formons le peuple majoritaire, aurons un espace qui nous permette de choisir nos dirigeants et quoi qu'il arrive nous vaincrons.

*(Reprise de la déclamation)*

Qu'ils viennent les descendants de Sebahinzi ! Ils doivent savoir que dans ce tournant décisif pour renforcer la République et la vraie démocratie, c'est le peuple majoritaire qui donne le pouvoir par des élections transparentes. Les armes et les intrigues ne sont guère l'indice de la vraie démocratie. Les dirigeants que veulent les citoyens apparaissent à travers les élections justes et non-frauduleuses. Réclamez alors les élections !

Si c'est un Hutu qui est élu, acceptons qu'il nous gouverne, si c'est un Tutsi qui est élu, acceptons qu'il nous gouverne, si c'est un Twa qui est élu, acceptons qu'il nous gouverne. Le Rwanda appartient à nous trois, personne n'est supérieur à l'autre.  
Heeee.

- 30) Mutabazi ! Je me contente de faire la divination, je ne fais pas disparaître le destin.  
- Tu es fort compétent comme devin  
- Je ne te demande même pas d'honoraires,  
Suis tout simplement mes prescriptions.  
De grâce, appelle les descendants de Sebahinzi,  
Afin qu'ils viennent faire front commun.

*(chant et parlé alternent)*

*(chant)*

- 31) O à bon entendeur, enfant de ma mère !  
O à bon entendeur, enfant de mon père !  
Dis-moi je t'en supplie (**ter**)  
Si tu as compris ce que je t'ai dit.

*(Parlé)*

- Mais que veux-tu ? Sois tranquille, j'ai tout compris.

*(chanté)*

O à bon entendeur, enfant de mon père  
As-tu entendu l'appel au secours ?  
As-tu entendu l'appel au secours ?  
As-tu entendu le réveil ?

Dis-moi, je t'en supplie, (**bis**)

si tu as compris, ce que je t'ai dit.

- Mais que veux-tu ? Sois tranquille, j'ai tout compris.

*(parlé)*

- Si, je t'ai compris  
Je te félicite beaucoup (**bis**)

*(parlé)*

- si, je t'ai compris  
Je te félicite beaucoup (**bis**)

*(\*chanté)*

Si tu as compris ce que je t'ai dit (**bis**)  
Médite beaucoup ces mots

2675

K0370067

que ce soit le matin, la journée, la soirée,  
Médite longuement, ce que je t'ai dit,  
O à bon entendeur. enfant de mon père !

## ANNEXE II

Quelques éléments de comparaison  
entre

*Nanga abahutu, Je déteste les hutu et Nanga Abaparmehutu baryana, Je déteste les Hutu qui s'entredéchirent*

MBWIRUWUMVA

- « *Nanga Abaparmehutu baryama* »
- « *Imana tugira, ni uko Kayibanda ibyo byose yabitahuye keru* ».
- « *Bamwe bazi amayeli yo guhakishwa abandi* »  
[...]  
*Icyo izo mbunza-runwa Zishaka* ».

## Traduction

MBWIRUWUMVA

- « Je déteste les Membres du Parmehutu qui s'entre-déchirent »
- « La chance que nous avons c'est que Kayibanda a découvert tout cela depuis longtemps »
- « Certains pratiquent la ruse de faire la cour au détriment des autres [...] Ce que recherchent ces colporteurs de mensonges dans leur bouche ... »

BIKINDI

- « *Jyewe nanga Abahutu...* »
- « *Imana tugira iwacu ni uko ari bake cyane* »
- « *Jyewe nanga Abahutu [...]* babandi b'ibisahiranda bakunda guhakwa batunzwe no guhakirizwa »

## Traduction

BIKINDI

- « Moi je déteste les Hutu ... »
- « La chance que nous avons chez nous c'est qu'ils sont peu nombreux » .
- « Moi je déteste les Hutu [...] ceux-là qui sont gourmands ceux-là qui aiment faire la cour, qui vivent de faire la cour exagérément ».

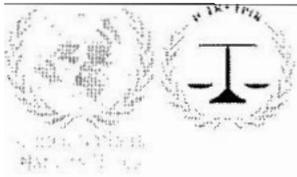
## ANNEXE III

**Les dix commandements adressés aux Bahutu qui veulent se libérer du joug des Tutsi lors du meeting d'APROSOMA tenu à Ngoma, Astrida, le 27-09-1959<sup>63</sup>.**

1. *Guhera ubu emera kandi wizere Imana yonyine hamwe n'ubushobozi bwawe. tuzongere kwemera cyangwa kwizera umututsi.*  
1. Désormais, n'aie confiance et ne compte que sur Dieu et toi-même. N'aie jamais confiance ni ne compte jamais sur le Tutsi.
2. *Ntuzongere kurahira umututsi yuje ubwangwe*  
2. Ne jure jamais par le nom du Tutsi car il est haïssable
3. *Ntuzigere ujya inama nawe kamere ku mututsi ni ubushukanyi*  
3. Ne tiens jamais conseil avec le Tutsi car sa nature n'est que trompeuse
4. *Ntukagire umubano nawe : kubana n'umututsi ni ukwihambiraho urusyo*  
4. Ne te lie jamais d'amitié avec lui : vivre avec un Tutsi c'est se mettre l'acorde au cou
5. *Uwahora umututsi inabi yagize, nta mututsi wasigara mu Rwanda. Guhora si byiza. Ariko kwirinda umwanzi cyangwa kwirwanaho aguteye birateganyijwe mu mategeko yose.*  
5. Si on se vengeait du mal qu'il a fait, aucun tutsi ne survivrait au Rwanda. Ce n'est pas bien de se venger. Cependant se protéger contre l'ennemi ou la légitime défense est reconnue par la loi.
6. *Ntuzasambane n'abatutsikazi kubarongora ntibibujijwe, kubajajabamo nibyo mwaku. Cyangwa kutwiyomekaho nk'uburondwe.*  
6. Ne commets jamais d'adultère avec les femmes ou filles Tutsi. Les prendre pour épouse n'est pas interdit, le pire est de courir après elle. Ou bien coller à elle comme des tiques.
7. *Ntukabeshye nk'umututsi : Ahubwo jya uvuga ukuri kose. Amayeri y'umututsi jya uyagaragaza yose.*  
7. Ne mens jamais comme le Tutsi : Dis toujours toute la vérité. Rend publiques toutes les ruses du Tutsi.
8. *Ntuzibe nk'umututsi . musyigingize yibe. Naba ari nawe ukore abeho.*  
8. Ne vole pas comme le Tutsi. Appauvriss-le pour qu'il vole. Et s'il le fait qu'il continue à en vivre.
9. *Kurarikira abagore babo cyangwa abakobwa babo ni nabi. Nta kimero barusha abacu; ahubwo habarusha ingeso nyinshi zitari nziza.*  
9. C'est abominable de convoiter leurs femmes ou leurs filles. Elles ne surpassent pas les nôtres en beauté, mais plutôt en nombreux vices.
10. *Ntukarakarire ibyo abandi nk'umututsi ; kurarikira kwe ni cyo cyorezo cyadutsembye. Mpendahende, mpendubwenge cyagwa sohoka ninjire by'umututsi ni umwaku uteye ubwoba Biragatsindwa i Rwanda.*  
10. Ne convoite pas les biens d'autrui comme le Mututsi ; sa cupidité est le fléau qui nous a exterminés. Amadouer, tromper pour profiter de quelqu'un ou « ôte-toi que je m'y mette » du Tutsi c'est une malchance indicible. Que ces pratiques soient bannies à jamais du Rwanda.

---

<sup>63</sup> Voir Ndayambaje (1993 :61-63), la traduction est nôtre.



# TRANSMISSION SHEET FOR FILING OF DOCUMENTS WITH CMS

**COURT MANAGEMENT SECTION**  
(Art. 27 of the Directive for the Registry)

### I - GENERAL INFORMATION (To be completed by the Chambers / Filing Party)

|                           |  |  |   |   |
|---------------------------|--|--|---|---|
| <b>To:</b>                | <input type="checkbox"/> Trial Chamber I<br>N. M. Diallo | <input type="checkbox"/> Trial Chamber II<br>R. N. Kouambo | <input checked="" type="checkbox"/> Trial Chamber III<br>C. K. Hometowu                 | <input type="checkbox"/> Appeals Chamber / Arusha<br>F. A. Talon                              |
|                           | <input type="checkbox"/> Chief, CMS<br>J.-P. Fomété      | <input type="checkbox"/> Deputy Chief, CMS<br>M. Diop      | <input type="checkbox"/> Chief, JPU, CMS<br>M. Diop                                     | <input type="checkbox"/> Appeals Chamber / The Hague<br>R. Muzigo-Morrison<br>K. K. A. Afande |
| <b>From:</b>              | <input type="checkbox"/> Chamber<br>(names)              | <input type="checkbox"/> Defence<br>(names)                | <input checked="" type="checkbox"/> Prosecutor's Office<br><b>A. IBRAHIM</b><br>(names) | <input type="checkbox"/> Other:<br>(names)  |
| <b>Case Name:</b>         | The Prosecutor vs. <b>BIKINDI</b>                        |  | <b>Case Number:</b> ICTR-2001-72-I  |   |
| <b>Dates:</b>             | Transmitted: <b>20 Jul., 06</b>                          |  | Document's date: <b>20 Jul., 06</b>   |   |
| <b>No. of Pages:</b>      | <b>49</b>  | <b>Original Language:</b>                                  | <input type="checkbox"/> English  | <input checked="" type="checkbox"/> French  |
|                           |  |  | <input type="checkbox"/> Kinyarwanda  |   |
| <b>Title of Document:</b> | <b>EXPERT REPORT</b>                                     |  |   |   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Classification Level:</b>                                | <b>TRIM Document Type:</b>                           |
| <input type="checkbox"/> Strictly Confidential / Under Seal | <input type="checkbox"/> Indictment                  |
| <input type="checkbox"/> Confidential                       | <input type="checkbox"/> Warrant                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Public                  | <input type="checkbox"/> Correspondence              |
|   | <input type="checkbox"/> Decision                    |
|   | <input type="checkbox"/> Affidavit                   |
|   | <input type="checkbox"/> Notice of Appeal            |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> Disclosure       |
|   | <input type="checkbox"/> Order                       |
|   | <input type="checkbox"/> Appeal Book                 |
|   | <input type="checkbox"/> Judgement                   |
|   | <input type="checkbox"/> Motion                      |
|   | <input type="checkbox"/> Book of Authorities         |
|   | <input type="checkbox"/> Submission from non-parties |
|   | <input type="checkbox"/> Submission from parties     |
|   | <input type="checkbox"/> Accused particulars         |

### II - TRANSLATION STATUS ON THE FILING DATE (To be completed by the Chambers / Filing Party)

**CMS SHALL take necessary action regarding translation.**

Filing Party hereby submits only the original, and **will not submit** any translated version.

Reference material is provided in annex to facilitate translation.

**Target Language(s):**

English       French       Kinyarwanda

**CMS SHALL NOT take any action regarding translation**

Filing Party hereby submits **BOTH the original and the translated version** for filing, as follows:

|             |    |                                  |                                 |                                      |
|-------------|----|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Original    | in | <input type="checkbox"/> English | <input type="checkbox"/> French | <input type="checkbox"/> Kinyarwanda |
| Translation | in | <input type="checkbox"/> English | <input type="checkbox"/> French | <input type="checkbox"/> Kinyarwanda |

**CMS SHALL NOT take any action regarding translation.**

Filing Party **will be submitting the translated version(s)** in due course in the following language(s):

English       French       Kinyarwanda

**KINDLY FILL IN THE BOXES BELOW**

|   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>The OTP</b> is overseeing translation.<br>The document is submitted for translation to:<br><input type="checkbox"/> The Language Services Section of the ICTR / Arusha.<br><input type="checkbox"/> The Language Services Section of the ICTR / The Hague.<br><input type="checkbox"/> An accredited service for translation; see details below:<br>Name of contact person:<br>Name of service:<br>Address:<br>E-mail / Tel. / Fax: | <input type="checkbox"/> <b>DEFENCE</b> is overseeing translation.<br>The document is submitted to an accredited service for translation (fees will be submitted to DCDMS):<br>Name of contact person:<br>Name of service:<br>Address:<br>E-mail / Tel. / Fax: |
|---|--|

### III - TRANSLATION PRIORITISATION (For Official use ONLY)

|                                       |                 |   |
|---------------------------------------|-----------------|---|
| <input type="checkbox"/> Top priority | <b>COMMENTS</b> | <input type="checkbox"/> Required date:   |
| <input type="checkbox"/> Urgent       |                 | <input type="checkbox"/> Hearing date:    |
| <input type="checkbox"/> Normal       |                 | <input type="checkbox"/> Other deadlines: |